



CORSICA ENERGIA
10 lotissement Magnificu di Borgu
20 290 BORGIO

INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL AU LIEU-DIT « PUZZACCI » SUR LA COMMUNE DE BIGUGLIA (2B)

Résumé non technique de l'étude d'impact

En application des articles R.122-2, R.122-3 et R.122-5 du code de l'environnement



Document n° 2021_118

mai-22



EKOS Ingénierie Le Myaris Bât. F - 355, rue Albert Einstein
13852 Aix-en-Provence Cedex 3
Tél. 04.42.27.13.63
www.ekos.fr



NATURALIA ENVIRONNEMENT – Agence Corse
Route de Ville – Couvent des Capanelles – 20200 Bastia
www.naturalia-environnement.fr

IDENTIFICATION						
N° Affaire	Date d'émission	Révision du document	Chef de projet	Auteur	Superviseur	Utilisation
2021_118	16/05/2022	0	E. MOREL	C. RAVIART	O. CORREGE	Restreinte
Nombre de pages :						61
Nombre d'annexe(s) :						0

Suivi des versions		
Révision du document	Date d'émission	Principales évolutions
0.0	Mai 2022	Premier livrable du Résumé non technique

INTERVENANTS EKOS	
Olivier CORREGE	Directeur des opérations Superviseur
Elodie MOREL	Chef de projet Relecteur
Claire RAVIART	Chargée d'études Auteur
NATURALIA ENVIRONNEMENT	Autres intervenants : volet naturel de l'étude d'impact

TABLE DES MATIERES

I-PREAMBULE	5
1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET	6
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET.....	7
II-DESCRIPTION DU PROJET	8
3. LOCALISATION	9
4. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET.....	12
5. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA PHASE TRAVAUX	15
6. DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE POST-EXPLOITATION.....	16
7. COUT DE L'OPERATION	17
III-DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	18
IV-EVOLUTION PROBABLE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT AVEC OU SANS PROJET	27
V-ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET, DES MESURES ENVISAGEES ET DES MODALITES DE SUIVI	35
1. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET MESURES PROPOSEES	36
2. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES	52
2.1. <i>Identification des projets existants ou approuvés.....</i>	<i>52</i>
2.2. <i>Cumul des incidences avec les projets existants ou approuvés</i>	<i>52</i>
VI-SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	56
1. JUSTIFICATION DU PROJET	57
1.1. <i>Contexte politique énergétique</i>	<i>57</i>
1.2. <i>Intérêt du mix énergétique</i>	<i>57</i>
1.3. <i>Choix d'implantation du projet.....</i>	<i>57</i>
2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES	59
2.1. <i>Variante 0 – absence de mise en œuvre du projet</i>	<i>59</i>
2.2. <i>Variante 1 – surface réduite du projet</i>	<i>59</i>
2.3. <i>Variante 2 – variante sans intégration des enjeux écologiques</i>	<i>59</i>
2.4. <i>Variante 3 – variante intégrant les enjeux écologiques</i>	<i>59</i>
VIII-AUTEURS, METHODES ET BIBLIOGRAPHIE.....	60

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation générale de la zone d'étude – cartes au 1/2 500 000, au 1/1 000 000 et au 1/25 000	10
Figure 2. Localisation des accès du site et principaux axes de desserte	11
Figure 3. Plan de masse du projet de parc photovoltaïque de Biguglia « Puzzacci ».....	14
Figure 4. Localisation des deux projets d'installation de centrales photovoltaïques au sol de Corsica Energia sur la commune de Biguglia	54

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1. Caractéristiques principales du projet de centrale photovoltaïque de Biguglia Suariccia	13
--	----

I-PREAMBULE

1. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

CORSICA ENERGIA est une entreprise privée qui assure la maîtrise d'ouvrage dans la **construction, l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques en Corse.**



Les savoir-faire de Corsica Energia couvrent la **conception, le financement, la maintenance et l'exploitation** des systèmes photovoltaïques.

Corsica Energia a installé des centrales PV sur **toitures, ombrières et champs** allant de 100 kWc jusqu'à plusieurs MWc avec ou sans stockage (batteries lithium).

Dans le cadre de ses projets d'installation de centrales photovoltaïques, Corsica Energia :

- ✓ Privilégie la valorisation des sites anthropisés et/ou dégradés (site industriel, site à faible valeur agronomique, ...) ;
- ✓ Construit des projets permettant l'installation d'une co-activité, dans une stratégie d'optimisation du foncier ;
- ✓ Valorise le territoire corse : elle privilégie les compétences et l'emploi insulaire pour la réalisation de ses projets (entreprises locales).

Dans le cadre de son développement, au regard des politiques actuelles de préservation et de la valorisation des espaces agricoles, Corsica Energia souhaite optimiser l'usage et la gestion de ses futurs parcs photovoltaïques en proposant de développer, lorsque le site s'y prête, une **double activité production d'énergie – éco-pâturage.**

Corsica Energia projette aujourd'hui l'installation d'une **centrale photovoltaïque au sol située sur le lieu-dit « Puzzacci » du territoire communal de Biguglia**, dans le département de la Haute-Corse (2B), à environ 10 km au sud de Bastia. Le projet sera installé sur **5.93 ha** de terrain actuellement en friche, régulièrement entretenue par une fauche annuelle voire biannuelle par les propriétaires.

2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU PROJET

Le projet d'installation de la centrale photovoltaïque au sol « Puzzacci » à Biguglia est soumis à **étude d'impact** au titre de la **rubrique 30** de l'annexe au R.122-2 du code de l'environnement, puisque sollicitant une puissance totale de **7,40 MWc**.

Rubriques du tableau annexe à l'article R.122-2 du code de l'environnement	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations au sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc

Le projet d'installation de centrale photovoltaïque au sol sur le lieu-dit « Puzzacci » à Biguglia (2B) est soumis à évaluation simplifiée des incidences sur les sites Natura 2000 alentours, n'étant pas situé dans un périmètre de site Natura 2000.

Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Puzzacci » à Biguglia (2B) est soumis à **permis de construire**.

L'objectif du permis de construire est d'autoriser l'installation de la centrale photovoltaïque. Son contenu doit être conforme au code de l'urbanisme et **contiendra l'étude d'impact prévue en application du code de l'environnement**.

Le projet d'installation de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Puzzacci » à Biguglia (2B) est **soumis à enquête publique**.

L'étude d'impact sera jointe au permis de construire nécessaire à l'autorisation des travaux pour la réalisation de la centrale photovoltaïque objet du présent dossier.

Ce document constitue le résumé non technique de l'étude d'impact, obligatoire au titre de l'article R.122-5 du code de l'environnement.

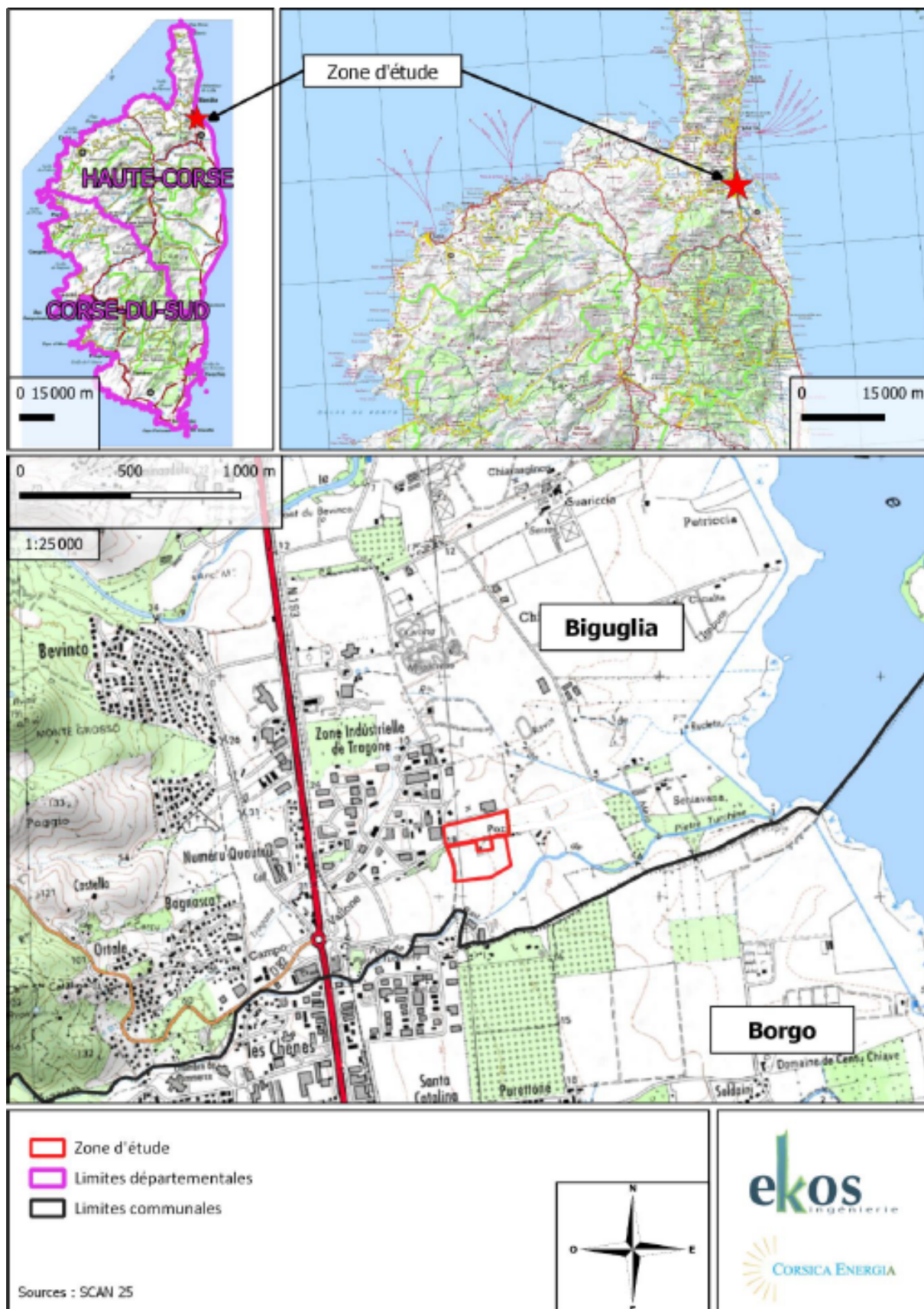
II-DESCRIPTION DU PROJET

3. LOCALISATION

Le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol objet de la présente étude s'étend sur une surface de 6 ha au sud du territoire communal de Biguglia (2B), à proximité de la zone industrielle de Tragone, sur les parcelles OC n°401, 402, 1110, 2220, 2222, 2546, 2547, 2549, 2552 et 2554, gérées par bail emphytéotique.

Le site d'implantation choisi est une friche agricole régulièrement entretenue par une fauche annuelle voire biannuelle. La fauche actuelle n'entre pas dans le circuit agricole de vente.

Le site est accessible depuis la RT11 via une sortie de rond-point, axe majeur reliant la RT10 à Bastia. Cette sortie permet d'accéder au chemin de Puzzacci puis au chemin de Marana et au chemin de Chiagincachi, desservant le site. Deux entrées sont définies pour accéder au site, composé de 2 ensembles de panneaux séparés par un chemin privé au sud. L'entrée pour la partie nord se fait depuis le chemin de Chiagincachi, et depuis un chemin privé pour la partie sud.



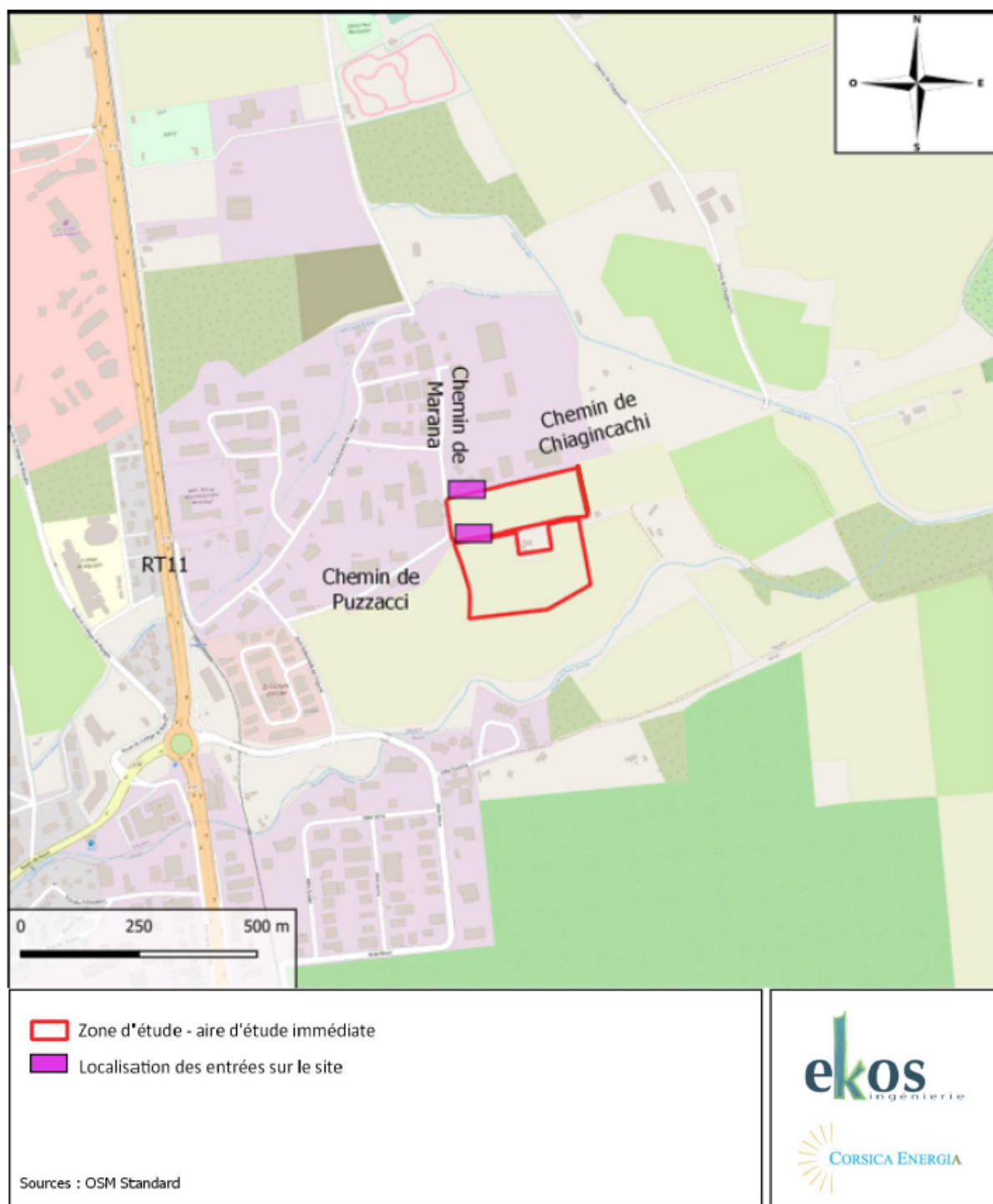


Figure 2. Localisation des accès du site et principaux axes de desserte

4. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU PROJET

La centrale photovoltaïque de Biguglia Puzzacci sera composée des éléments suivants :

- ✓ Des modules photovoltaïques de type monocristallin et bifacial ;
- ✓ Des structures métalliques porteuses des modules, fixes et inclinées de 15° en direction du soleil. Un système de fixation par pieux battus a été retenu, pouvant évoluer en fonction des résultats des études géotechniques ;
- ✓ De deux postes de transformation accueillant onduleurs et transformateurs et d'un poste de livraison. Chaque local sera constitué d'une cellule en béton préfabriqué d'une surface au sol de 13 ou 14 m², soit un total de 41 m² ;
- ✓ De câbles de raccordement internes à la centrale, et souterrains, pour relier les panneaux au poste de transformation et de livraison. Le raccordement extérieur à la centrale est géré par EDF Corse. Le poste public de transformation le plus proche est situé à Biguglia, à environ 3,8 km du projet de parc photovoltaïque. Les réseaux de raccordement seront positionnés sous la voirie existante ;
- ✓ D'une piste périphérique d'accès aux installations d'environ 5 m de large. La piste sera perméable à l'eau. Le chemin de Chiagincachi ne sera pas modifié pour les besoins du projet.

Le site sera clôturé, fermé par un portail d'accès et placé sous vidéosurveillance.

Quatre citernes à eau pour un volume total de 300 m³ seront placées sur le site pour le risque incendie. Le site sera libre d'accès pour le SDIS Haute-Corse.

Le site sera délimité par une haie arbustive de 3 m de large sur 2,5 m de haut à terme à l'ouest uniquement, positionnée à l'extérieur de l'emprise clôturée. Une bande enherbée de 1 m de large sera également créée. Elle permettra :

- ✓ De servir de refuge pour la pie grièche,
- ✓ De limiter les perceptions paysagères du site depuis l'ouest du site tout en ne créant pas d'ombre portée sur les panneaux.

Cette haie sera entretenue, taillée tous les 2-3 ans afin de maintenir sa taille.

Le projet prévoit un entretien du site via éco-pâturage d'ovins à par période. Cette activité apportera également une valorisation supplémentaire de la surface projet, cette fois pour l'agriculture. Une exploitation agricole en Jeune Agriculteur, déjà créée, exploitera les terres faisant l'objet d'une centrale photovoltaïque au sol gérée par Corsica Energia.

Sur Biguglia Puzzacci, il est prévu d'installer environ 15 ovins afin d'entretenir le site, renforçant la dynamioque agricole sur la commune, en collaboration avec l'exploitation Jeune Agriculteur voisine.

Une maintenance et un entretien du site seront réalisés régulièrement. Le site sera relié à la centrale de maintenance la plus proche.

Tableau 1. Caractéristiques principales du projet de centrale photovoltaïque de Biguglia Purracci

Puissance crête installée	7,40 MWc
Technologie des modules	Modules fixes
Nombre de modules	10 071
Surface dédiée à l'implantation des panneaux	5,13 ha
Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires	3,05 ha
Emprise de la zone clôturée	5,93 ha
Emprise de la zone occupée par les modules uniquement	3,18 ha
Longueur de clôture	1 610 ml
Ensoleillement de référence	1 760 kWh/m ² /an
Gisement solaire	1 347 kWh/kWp
Productible annuel estimé	1 347 MWh/an/MWc, soit 9 968 MWh/an pour l'installation
Equivalent en consommation électrique annuelle par habitant ¹	2 131 habitants
Emissions de CO ₂ évitées par rapport à une production d'électricité par centrale à gaz	450 keqCO ₂ /kWc, soit 3 330 t CO ₂ pour 7,40 MWc (source : cahier des charges de la CRE)
Hauteur maximale des structures	2,90 m
Hauteur minimale des structures	1,10 m
Inclinaison des structures	15°
Distance inter-structure	2,3 m entre les pieux 35 cm entre les tables 3 m entre les rangs
Locaux techniques	1 poste de livraison + 2 postes de transformation 1 poste par ensemble de panneaux (cf. plan)

Un plan d'implantation du parc photovoltaïque est présenté ci-après. Il s'agit d'un principe de plan d'implantation, pouvant être modifié à la marge entre le dossier et le début des travaux suivant les évolutions technologiques qui sont fréquentes dans le milieu de l'énergie solaire.

¹ D'après une analyse de la Commission de régulation de l'énergie datant de 2016, la consommation moyenne en électricité par mois par foyer en France est de 390 kWh, soit 4 679 kWh par an (source : totalenergies.fr).



Figure 3. Plan de masse du projet de parc photovoltaïque de Biguglia « Puzzacci »

5. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE LA PHASE TRAVAUX

Les principales étapes travaux de l'installation du parc photovoltaïque de Biguglia Puzzacci sont les suivantes :

- ✓ Préparation du terrain et mise en place de la base vie : 9 semaines
- ✓ Livraison du matériel et construction du réseau électrique : 4 semaines
- ✓ Mise en place des capteurs : 12 semaines
- ✓ Installation des locaux techniques : 4 semaines
- ✓ Câblage et raccordement électrique : 4 semaines
- ✓ Remise en état du site après le chantier : 3 semaines

Une fois les travaux réalisés, suivra la phase des essais avant la mise en service du parc.

La durée totale des travaux est estimée à 36 semaines, soit **8 mois**.

6 à 10 personnes seront nécessaires pour chaque étape de travaux décrites précédemment.

L'emprise travaux sera strictement limitée à l'emprise projet.

Le phasage et les périodes des travaux seront adaptés aux contraintes environnementales du site : les travaux devront débuter à partir de l'automne de l'année N.

L'acheminement des matériaux sur le site nécessitera l'intervention d'environ 56 camions au total sur 8 mois de chantier.

La consommation d'eau pour les besoins de réalisation des travaux se limitera à l'alimentation de la base vie et le nettoyage des engins via de l'eau stockée en citerne, et des bouteilles d'eau pour les ouvriers.

Sur le chantier, les produits de types huiles et hydrocarbures seront stockés sur bac de rétention étanche, l'entretien des engins se fera à l'extérieur du site, le ravitaillement des engins se fera sur rétention mobile, des kits anti-pollution seront présents, les déchets seront collectés, triés et traités en filières adaptées.

6. DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE POST-EXPLOITATION

La centrale photovoltaïque de Biguglia Puzzacci est une installation temporaire, vouée à être démantelée en fin de bail qui sera de 20 ans d'exploitation. Les installations seront recyclées, et le site sera remis en état.

Les panneaux utilisés seront en silicium, sans métaux lourds, facilitant leur recyclage et recyclables à 80%. Chaque fabricant de panneaux photovoltaïques dote annuellement PV Cycle pour une gestion sereine de la filière recyclage.

7. COUT DE L'OPERATION

Le coût du projet clé en main est estimé à **4 218 000 €**. **Ce coût ne comprend pas le coût des mesures environnementales.**

Le coût des mesures environnementales est estimé à 85 750 € HT, soit 1,6% du coût total du projet.

Le coût de raccordement externe de l'installation jusqu'au poste de distribution public n'est pas estimable à ce stade du projet.

III-DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les enjeux au droit de la zone d'étude sont présentés sous forme de tableau synthétique.

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
Climat	La commune de Biguglia bénéficie d'un climat de type méditerranéen marqué par des étés chauds et secs, des hivers doux et plus humides, et des épisodes orageux avec fortes pluies en été et automne. La pluviométrie annuelle est d'en moyenne de 799,3 mm. Les vents fréquents sur la commune de Biguglia sont de faible intensité, proviennent de la direction Est, et se rencontrent plutôt en été. Les vents dominants et violents (le Libeccio) s'observent en hiver pour des vents d'ouest/nord-ouest/sud-ouest. L'ensoleillement à la station Bastia-Poretta est d'en moyenne 2 579,2 h par an, bien supérieur à la moyenne nationale. Le gisement solaire de la zone d'étude est important, avec potentiel énergétique de plus de 1 760 kWh/m²/an. Le changement climatique touchera le territoire corse, y compris Biguglia. Il provoquera une augmentation de la vulnérabilité du territoire de Biguglia, entraînant une vulnérabilité forte à très forte quant à la disponibilité en eaux superficielles et souterraines, au bilan hydrique des sols, à la biodiversité des points d'eau et à l'eutrophisation des milieux.	Modéré
Topographie	Biguglia est une commune littorale, entre zone montagneuse à l'ouest et la mer à l'est, avec une topographie relativement plane et proche du niveau de la mer. La commune est située dans la plaine de Marana-Casinca. La zone d'étude en elle-même est une prairie de fauche. La topographie de la zone d'étude est globalement plane, avec une légère cuvette sur la partie nord-ouest de la zone d'étude, située entre 7 et 19 m NGF, penté en direction du nord et de l'est.	Faible
Géologie Pédologie Géotechnique	La zone d'étude est située majoritairement sur des alluvions anciennes datant du Quaternaire issues de l'altération des schistes lustrés de la zone montagneuse de l'ouest, amenés dans la plaine de Marana-Casinca par les écoulements superficiels de type torrentiel. Les données géologiques à proximité de la zone d'étude font état de ces schistes décomposés, de galets et de graviers sur au moins 8 m de profondeur, avec une tendance argileuse possible par endroits. Le sol d'origine de la zone d'étude est de type Luvisols Typiques et Néoluvisols (sol brun gris à brun foncé), issus de schistes et des roches vertes, caractérisant des terrasses alluviales anciennes, un sol érodé au niveau des horizons de surface, à indice de lessivage très élevé, avec très souvent des horizons pierriques, mésosaturés à saturés en eau. La zone d'étude étant utilisée en prairie de fauche sans travail du sol, elle peut être modifiée dans les premiers cm d'épaisseur de sol : tassement par passage des engins agricoles.	Faible
Hydrogéologie	La zone d'étude est concernée par la masse d'eau souterraine FREG335 « Alluvions de la plaine de la Marana-Casinca (Bevinco, Golo, Plaine de Mormorana, Fium'Alto) », masse d'eau alluvionnaire à écoulement principalement libre (captif par endroits). Son alimentation se fait à partir des précipitations et du socle métamorphique de bordure. La nappe présente des interactions importantes avec les cours d'eau drainant le territoire.	Fort

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	La nappe souterraine de la plaine de Marana-Casinca s'écoule vers la mer, d'ouest en est. Les niveaux piézométriques relevés à environ 2 km au nord de la zone d'étude indiquent une nappe située à une profondeur comprise entre 2 et 8 m sous le niveau du terrain naturel, présentant des niveaux d'eau élevés sur la période de décembre à avril de chaque année, et des variations de niveau d'entre 1 et 3 m. Au droit de la zone d'étude, la profondeur de la nappe a été relevée à 5,5 m sous le niveau du terrain naturel en 1969. La nappe souterraine semble donc relativement proche de la surface dans le secteur d'étude. La nappe présente un bon état chimique mais un état quantitatif médiocre. L'objectif d'atteinte du bon état quantitatif a été reporté à 2027. La nappe est vulnérable du fait de son caractère affleurant et son fonctionnement en lien avec les écoulements superficiels. Elle est soumise à la pression des prélèvements.	
Hydrologie et eaux superficielles	La zone d'étude se situe dans le bassin versant de l'étang de Biguglia. Aucun écoulement n'est recensé sur la zone d'étude. Celle-ci se situe entre le ruisseau de Tragone, situé à 310 m au nord-ouest, le ruisseau de Melo, situé à 30 m au nord-est, et le ruisseau de Pietre Turchine, situé au plus proche à 150 m au sud de la zone d'étude. L'exutoire final du Pietre Turchine, exutoire des ruisseaux de Melo et de Tragone, est l'Étang de Biguglia, ce dernier étant situé à environ 700 m à l'est de la zone d'étude. La masse d'eaux superficielles au sens du SDGAGE Corse concernée par la zone d'étude est la masse d'eau de transition FRET01 « Étang de Biguglia ». La qualité de l'étang de Biguglia est médiocre d'après le SDAGE Corse : pollutions ponctuelles et diffuses d'origine urbaine (assainissement), agricole et dans une moindre mesure industrielle ; eutrophisation. Son objectif d'atteinte du bon état environnemental est reporté à 2027. La zone d'étude constitue majoritairement son propre impluvium.	Modéré
Usage des eaux	La masse d'eau souterraine FREG335 « Alluvions de la plaine de la Marana-Casinca (Bevinco, Golo, Plaine de Mormorana, Fium'Alto) » est principalement utilisée pour l'eau potable. Le champ captant le plus proche de la zone d'étude est celui de Suariccia, dans la plaine de Marana, sur la commune de Biguglia. La zone d'étude est située hors des périmètres de protection du captage de Suariccia. Elle est située à 1,4 km au sud-ouest du périmètre éloigné, en amont hydraulique. La zone d'étude est éloignée des six réservoirs d'eau de la commune de Biguglia. Les cultures de la plaine sont principalement irriguées par l'eau du Golo. Au droit de la zone d'étude, aucun forage ou une quelconque utilisation d'eau n'a été recensé. Elle n'est pas raccordée au réseau communal des eaux usées. Les ruisseaux du Melo, de Tragone et de Pietre Turchine sont des fossés de recueil des eaux pluviales, et peuvent avoir une fonction d'irrigation. Il existe une activité piscicole (200 t/ an) sur l'étang de Biguglia, exploitant surtout l'anguille, le mulot et le loup. L'étang est utilisé également pour le tourisme vert. Il n'est pas utilisé pour l'alimentation en eau potable, ni pour l'irrigation (eaux saumâtres).	Faible

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
Zonage réglementaire vis-à-vis de l'eau	La zone d'étude est située hors zone de répartition des eaux, hors zone de sauvegarde pour l'eau potable, hors zone vulnérable nitrates et hors zone sensible à l'eutrophisation. Elle se situe à 700 m à l'ouest de l'étang de Biguglia, classé en zone humide d'importance internationale (site RAMSAR). Les rivières du bassin versant de l'étang de Biguglia sont généralement classées en 1^{ère} catégorie piscicole (cours d'eau dominé par les salmonidés).	Faible
Risques naturels	La zone d'étude est classée en zone de sismicité très faible et en potentiel d'exposition au radon de catégorie 2 (risque modéré). La zone d'étude est concernée par un risque faible lié à la présence d'amiante environnemental, et par un aléa faible pour le retrait-gonflement des argiles.	Faible
	La zone d'étude se trouve majoritairement en dehors des zones inondables définies par le PPRI de Biguglia-Borgo en 2004, excepté l'extrémité sud-est de celle-ci sur environ 10 000 m² qui se trouve classée en aléa modéré pour inondation lente de plaine. Elle est également concernée par les zones inondables définies par le TRI Marana établi en 2013 : par un aléa faible et exceptionnel au droit de l'ensemble de la zone d'étude, et par un aléa faible et de fréquence moyenne pour l'extrémité est de la zone d'étude. La zone d'étude se situe en zone sujette aux inondations de nappe, du fait de la remontée d'eau de la nappe souterraine.	Fort
Milieu naturel	La zone d'étude n'intercepte aucun périmètre d'intérêt écologique mais elle se situe à proximité de 12 sites. Notamment le projet se situe à moins de 500 mètres de la lagune de Biguglia, site exceptionnel en Méditerranée protégé. D'un point de vue floristique, la présence de la Vesce à gros fruits représente un enjeu assez fort de conservation au niveau local. On notera également la présence de la Vulpie de Ligurie qui représente un enjeu modéré. D'un point de vue faunistique, les principaux enjeux concernent principalement les insectes et autres arthropodes ainsi que les oiseaux. Du côté des insectes, la présence de l'Ascalaphon austral représente un enjeu assez fort de conservation en plus de la présence de la Decticelle corse et de la Luciole représente un enjeu modéré. Au niveau de l'avifaune, on relève la présence de la Pie-grièche à tête rousse des Baléares qui représente un enjeu fort au niveau régional et modéré au niveau local. On note également la présence de la Cisticole des joncs et du Verdier d'Europe qui représentent des enjeux modérés. La presque totalité du site d'étude est concerné par l'enjeu Modéré, justifié par l'utilisation de la totalité de la zone d'étude pour l'alimentation ou la reproduction potentielle de quelques espèces faunistiques représentant un enjeu local modéré	Modéré
Démographie et contexte socio-économique	Biguglia est soumise au Règlement National d'Urbanisme. La commune de Biguglia compte 7 902 habitants en 2018. La commune de Biguglia est marquée par le phénomène de vieillissement de sa population. Le chômage est peu élevé sur la commune de Biguglia et est en baisse depuis 2013. La majorité des actifs travaillent en dehors du territoire communal, mais les emplois restent principalement occupés par des locaux.	Faible

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	Le nombre de résidences principales sur le territoire communal de Biguglia est en augmentation, avec une place de plus en plus importante des appartements. Malgré le caractère touristique de l'île et le positionnement de Biguglia (sur le littoral), le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels diminue.	
Activités économiques	L'économie de Biguglia est dominée par les emplois tertiaires, représentant plus de 70% de l'emploi. Les postes de la commune sont essentiellement des postes salariés du commerce, des services de proximité, du transport et des fonctions de l'administration publique. L'activité industrielle et commerciale s'est fortement développée sur le bassin versant nord-sud au pied des versants montagneux. Les activités touristiques s'étendent dans la plaine et le long du lido de l'étang de Biguglia. Le bâti industriel, commercial et agricole se répartit le long de l'axe formé par la RT11, ainsi que dans la plaine à l'est de la RT11.	Modéré
Occupation des sols et abords	L'urbanisation sur Biguglia est concentrée le long de la RT11 et au nord du territoire communal. L'urbanisation augmente à mesure des années. Le foncier disponible sur le territoire communal apparaît donc comme une ressource de plus en plus rare, sur un territoire coincé entre les zones déjà urbanisées et les espaces naturels et agricoles à préserver. La maîtrise de la consommation foncière est un enjeu majeur du territoire. L'analyse de l'urbanisation de la commune de Biguglia précise que la zone d'étude est reliée à la zone d'activité industrielle de Tragone, qui est déconnectée des quartiers habités de la ville. Peu d'habitat se situe à proximité de la zone d'étude, bien que l'on retrouve 3 habitats individuels à proximité immédiate de celle-ci, dont un enclavé dans la zone d'étude même. L'espace habité groupé le plus proche est à environ 610 m de la zone d'étude, le long de la RT11, et à 1,1 km (quartiers Bevinco et Bagnasca). L'analyse terrain a permis de préciser l'occupation des sols de la zone d'étude, qui est une prairie de fauche, simplement fauchée pour son entretien. La zone d'étude n'est pas clôturée. A proximité immédiate de la zone d'étude se trouvent les entreprises de la zone industrielle de Tragone au nord et à l'ouest, des parcelles en prairie de fauche à l'est et au sud, des habitats isolés au sud, et des accès (chemins communaux ou privés) entourant quasiment le secteur nord de la zone d'étude.	Modéré
Agriculture	<u>Territoire communal de Biguglia :</u> ✓ Agriculture orientée vers la polyculture et l'élevage. ✓ SAU occupant 1/4 du territoire communal, dont 61% est occupé par des prairies permanentes. ✓ Elevage dominant de petits ruminants ovins et caprins, avec un intérêt grandissant pour l'élevage caprin. ✓ Exploitations de taille moyenne, à gestion individuelle, en fermage. ✓ Une trentaine de chefs d'exploitation recensés sur la commune, d'âge majoritairement supérieur à 40 ans. 59 Unité de Travail Annuel sont indiqués, dont 36% sont des emplois permanents dans l'agriculture. ✓ 7 appellations d'origine protégée et 4 indicateurs géographiques protégées. Le territoire communal présente de grandes potentialités agricoles, en particulier pour l'élevage. L'agriculture permet de conserver des emplois stables sur la commune, et fait partie intégrante du paysage local et de la vie locale.	Fort

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	La zone d'étude n'est cependant pas utilisée en terrain agricole. Elle est fauchée principalement à visée d'entretien de la zone, pour son maintien en milieu ouvert. La zone d'étude n'est pas exploitée par les propriétaires. Aucune structure agricole (bâti, réseau d'irrigation) ne se trouve sur le terrain. Une canalisation d'irrigation se trouve le long du chemin de Chiagincachi. Deux bornes d'irrigation se trouvent à proximité de la zone d'étude. Dans un rayon de 1 km à proximité de la zone d'étude, se trouvent des terres cultivées en luzerne, en prairies permanentes, en prairies temporaires, en surfaces pastorales, de la vigne et des vergers au sud, des cultures maraichères en rotation avec des céréales (Sorgho). La zone d'étude s'inscrit dans un espace stratégique agricole, défini par le PADDUC.	
Tourisme	Biguglia est une commune littorale faisant l'objet d'une attractivité touristique importante. La population augmente chaque année en été. La commune présente une grande offre de loisirs pour les touristes et les habitants à l'année : randonnées, cyclisme, activités nautiques et équestres... Avec une offre d'hébergement diversifiée (hôtels, camping, chambres d'hôtes). La zone d'étude ne fait pas office d'attraction touristique en elle-même. Aucun hébergement ne se situe à proximité de celle-ci. Aucun chemin de randonnée ou piste cyclable n'est référencé à proximité. La zone d'étude se situe sur une zone agricole, peu fréquenté par l'Homme, potentiellement propice au développement de petit gibier.	Faible
Axes de transport	La route territoriale 11, avec un trafic moyen journalier annuel de 38 484 véhicules, est un axe majeur de circulation traversant Biguglia selon un axe nord-sud. Cet axe est longé par une voie ferrée. L'aéroport de Bastia-Poretta est à environ 5,5 km au sud-est de la zone d'étude. Le port de Bastia est situé à plus de 10 km au nord de la zone d'étude. La zone d'étude est uniquement accessible par transport routier. Elle est desservie par le chemin de Marana et le chemin de Chiagincachi, accessible depuis la RT11 située à moins de 600 m de la zone d'étude. Le moyen de transport privilégié sur la commune, et sur toute l'île, est le transport routier. Trois chemins privés d'accès aux habitations se trouvent à proximité de la zone d'étude.	Faible
Réseaux	La zone d'étude est concernée par un réseau électrique aérien en bordure des chemins de Chiagincachi et de Marana. La zone d'étude est concernée par la servitude aéronautique relative à l'aéroport de Bastia-Poretta, à l'altitude comprise entre 79 et 89 m. La zone d'étude n'est pas traversée par des canalisations souterraines d'assainissement ou de transport d'électricité. Une canalisation en eau potable se trouve sous le chemin menant aux habitations situées au sud de la zone d'étude.	Faible
Risques technologiques	La zone d'étude est concernée par le risque industriel (ICPE) et le risque de transport de matières dangereuses par voie routière le long de la RT11.	Modéré

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	La zone d'étude est située à proximité de la zone industrielle de Tragone, rassemblant 5 ICPE, dont la plus proche de la zone d'étude est la société AM Bois Energie Corse, à 20 m de la zone d'étude, classée en autorisation, mais aujourd'hui mise en demeure. Aucune usine SEVESO n'est présente sur Biguglia. La zone d'étude se situe hors Plan de Prévention des Risques Technologiques.	
Sites et sols pollués	La zone d'étude n'est pas répertoriée comme site pollué. BASOL répertorie un site pollué à proximité de la zone d'étude. Il s'agit du site SNC VENDASI, à 750 m au nord-ouest de la zone d'étude, lieu d'une activité d'entreposage de déchets non dangereux non inertes. Aucun site BASOL ou BASIAS n'est inventorié sur la zone d'étude. A proximité de la zone d'étude, sont répertoriés 10 sites BASIAS sur la partie est dans la zone industrielle de Tragone.	Faible
Établissements sensibles	L'établissement sensible recensé dans un rayon de 1 km autour de la zone d'étude est un collège public à 750 m à l'ouest de la zone d'étude. Les terrains de sport les plus proches sont recensés à plus d'un km de la zone d'étude.	Faible
Bruit	La zone d'étude se situe à proximité immédiate sud de la zone industrielle de Tragone, et à proximité de la RT11 qui est très passante. La zone d'étude se trouve dans une ambiance sonore modérée, hors secteur affecté par le bruit au sens du classement sonore de l'infrastructure RT11. La zone d'étude étant située au plus près à 600 m de l'axe de la RT11, elle n'est pas concernée par les prescriptions d'isolement acoustique.	Modéré
Qualité de l'air	La zone d'étude, située en plaine, présente une qualité de l'air globalement bonne, à l'image de l'ensemble du territoire communal, balayée par les vents. Son positionnement à proximité de la RT11, très passante, et de la zone industrielle de Tragone, fait qu'elle se situe dans un contexte propice à la dégradation de l'air. D'après les modélisations des concentrations en NO₂, PM10 et O₃ sur le territoire corse pour l'année 2019, réalisées par Qualitair Corse, la zone d'étude est concernée par des concentrations en NO₂ faibles, des concentrations en PM10 faibles à modérées, et des concentrations en ozone modérées.	Modéré
Energie	En Corse, la consommation d'énergie s'élève à 2,2 TWh en 2020, en baisse de 5% par rapport à 2019. En 2020, la Corse a un parc de production total de 885,1 MW, toute source de production d'énergie confondue, majoritairement menée par les deux centrales thermiques du territoire. Le parc de production du solaire représente 17,2% de cette capacité totale. La densité régionale du parc solaire de Corse est inférieure à la densité nationale. Avec cette production, l'énergie effectivement produite en 2020 est d'environ 1 400 GWh. Mais avec une consommation de 2 200 GWh en 2020, la Corse n'est pas autonome en production d'énergie. Le mix énergétique de la Corse repose sur un trépied équilibré entre énergies renouvelables, production thermique et imports via les liaisons électriques SACOI et	Fort

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	SARCO. La part des énergies renouvelables y augmente en tendance depuis une dizaine d'années, portée par l'essor du photovoltaïque.	
Vibration, lumière, chaleur, radiation	Aucun risque significatif de vibration d'origine anthropique n'est présent au droit de la zone d'étude, du fait de la nature des activités industrielles et agricoles à proximité. La zone d'étude n'est pas source de lumière la nuit, et n'est pas directement éclairée par les activités à proximité. La zone d'étude bénéficie d'une ambiance lumineuse diffuse, provenant des aires urbaines, de l'aéroport, et plus près provenant des zones habitées et des voiries éclairées la nuit. Dans ce contexte de périphérie urbaine, la pollution lumineuse est présente, mais reste limitée par la taille de l'aire urbaine, qui abrite une population insulaire, peu nombreuse l'hiver, et plus significative l'été. La zone d'étude est située en périphérie de ville, en zone agricole et semi-anthropisée, concernée par l'îlot global de chaleur formé par la proximité de l'aire urbaine et de la centrale thermique de Lucciana, et potentiellement par un îlot de chaleur du fait des activités émettrices de gaz à effet de serre à proximité de la zone d'étude (circulation d'engins de chantier pour le déplacement des matériaux sur les sites industriels).	Faible
Élimination et valorisation des déchets	La gestion et la valorisation des déchets est une problématique majeure de la Corse. Sa situation insulaire à relief variable fait qu'elle dispose de capacités de gestion limitées, avec pourtant une forte production de déchets qui est saisonnière. A proximité de la zone d'étude, les déchets inertes peuvent être pris en charge (tri et valorisation) au niveau des carrières CICO et Betag à Borgo – Lucciana, à environ 10 km de Biguglia. Un éco-organisme, PV-Cycle, finance et organise la collecte, le recyclage et le traitement des déchets issus des installations photovoltaïques en France (Corse incluse).	Modéré

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
Paysage	D'après l'Atlas des Paysages de Corse, la zone d'étude est située dans l'unité paysagère 5.02 D Plaine de la Marana. Deux sous-ensembles se distinguent : le « couloir » de la RT11 et la plaine agricole. La zone d'étude se situe à l'interface de ces deux sous-unités, à la fois proche de la RT11 et de son urbanisation, et à la fois proche de la plaine agricole. Les perceptions immédiates de la zone d'étude sont fortes au droit des axes de circulation formés par le chemin de Marana et le chemin de Chiagincachi (perception dynamique) et par les sites à proximité que sont le site industriel et le terrain inoccupé (perception statique). Ces perceptions sont à faible enjeu puisqu'il s'agit de site soit peu fréquenté, soit à fréquentation temporaire (agriculture), soit à environnement déjà dégradé (site industriel). Les habitations isolées du sud, dont celle enclavée dans la zone d'étude, ont une vue immédiate sur le site, obstruée partiellement par la végétation arborée formée par des haies le long du chemin les desservant et au droit des jardins. Une des habitations a une vue directe sur la zone d'étude, sans obstacle à la perception. Les perceptions rapprochées de la zone d'étude sont limitées par la topographie plane du secteur. Il n'y a pas de perception dynamique possible, gênée par la végétation et les bâtiments. Le sud de la zone d'étude est perceptible indirectement depuis l'habitation située au sud du chemin de Puzzaci, en détournant le regard vers l'est depuis le fond du jardin, depuis le chemin de Puzzaci et depuis la rue des Cyprès (commune de Borgo). Dans l'ensemble, le secteur dans un rayon de 500 m est assez dégradé d'un point de vue paysager, puisqu'il s'agit d'une zone préférentiellement industrialisée. La zone d'étude est visible depuis les contreforts de Biguglia, qui offre une vue imprenable sur la plaine de Marana. Elle est visible depuis la RD82, les lotissements de Bevinco, de Saint-François et de Ragnasca, et depuis la chapelle Santa Catalina. Leur situation par rapport à la zone d'étude étant supérieure à 1 km, la perception de la zone d'étude depuis ces lieux reste fondue dans le paysage de plaine, l'attention se portant davantage sur l'étang et la mer. La zone d'étude se trouvant dans le prolongement d'une zone industrielle, et la plaine étant assez urbanisée, ce sont les bâtiments qui sont davantage perceptibles dans cette plaine de Marana, plutôt que la zone d'étude qui est, elle, agricole.	Modéré
Patrimoine culturel et historique	Biguglia est une commune riche du fait de son histoire culturelle et historique, mais n'est concernée par aucun site remarquable, site classé, site inscrit, ou monument historique. Il en est de même pour la zone d'étude.	Faible
Patrimoine archéologique	La zone d'étude se situe hors zone de présomption de prescription archéologique. La zone d'étude se situe en dehors des sites archéologiques découverts sur le territoire communal. La zone d'étude est située en zone archéologique sensible, définie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse.	Modéré

IV-EVOLUTION PROBABLE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT AVEC OU SANS PROJET

Les évolutions probables des aspects pertinents de l'environnement ont été analysées principalement au sein de la zone d'étude.

Dans le cas présent, ont été retenus comme « aspects pertinents de l'environnement » uniquement les enjeux définis comme **modérés à forts** dans l'état initial de l'environnement, objet de la Partie III de l'étude d'impact, excepté pour le milieu naturel pour lequel les enjeux faibles sont considérés.

En effet, ce sont sur ces thématiques environnementales que les évolutions seront les plus notables en cas de mise en œuvre du projet et que les différences d'évolutions entre le « scénario sans projet » et le « scénario avec projet » seront potentiellement les plus significatives.

Les deux scénarios, ainsi que les éléments de l'état initial, sont présentés dans le tableau ci-après.

Aspects pertinents de l’état initial de l’environnement			Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet (en période de fonctionnement du projet)	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation
Thématique	Enjeu	Niveau de l’enjeu			
Climat	La commune de Biguglia bénéficie d’un climat de type méditerranéen marqué par des étés chauds et secs, des hivers doux et plus humides, et des épisodes orageux avec fortes pluies en été et automne. Les vents fréquents sur la commune de Biguglia sont de faible intensité, proviennent de la direction Est, et se rencontrent plutôt en été. Les vents dominants et violents (le Libeccio) s’observent en hiver pour des vents d’ouest/nord-ouest/sud-ouest. Le changement climatique touchera le territoire corse, y compris Biguglia. Les prévisions disponibles suivant les scénarii modélisés à l’horizon 2046-2065 indiquent une diminution des précipitations, une augmentation des températures et de l’évapotranspiration, et une diminution des débits de cours d’eau. Ces changements entraîneront une augmentation de la vulnérabilité du territoire de Biguglia : vulnérabilité forte à très forte quant à la disponibilité en eaux superficielles et souterraines, au bilan hydrique des sols, à la biodiversité des points d’eau et à l’eutrophisation des milieux.	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, les changements naturels par rapport à l’état initial de l’environnement ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	Le projet permet à long terme de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour la production d’énergie par rapport à une technique plus classique de production d’énergie. Ainsi, le projet aura un effet positif sur le climat, toute proportion gardée.	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation. Après 20 années d’exploitation, le projet à lui-seul ne sera pas susceptible de modifier le climat localement.
Hydrogéologie	La zone d’étude est concernée par la masse d’eau souterraine FREG335 « Alluvions de la plaine de la Marana-Casinca (Bevinco, Golo, Plaine de Mormorana, Fium’Alto) ». Les niveaux piézométriques relevés à environ 2 km au nord de la zone d’étude indiquent une nappe située à une profondeur comprise entre 2 et 8 m sous le niveau du terrain naturel, présentant des niveaux d’eau élevés sur la période de décembre à avril de chaque année, et des variations de niveau d’entre 1 et 3 m. Au droit de la zone d’étude, la profondeur de la nappe a été relevée à 5,5 m sous le niveau du terrain naturel en 1969. Cette nappe présente un bon état chimique mais un état quantitatif médiocre. La nappe est vulnérable du fait de son caractère affleurant et son fonctionnement en lien avec les écoulements superficiels. Elle est soumise à la pression des prélèvements.	Fort	En l’absence de mise en œuvre du projet, il n’y aura pas de modification des écoulements. Comme actuellement, les eaux de pluie s’infiltreront en partie dans la nappe. Le développement de la végétation participera à faciliter le drainage des sols. Le risque de pollution accidentelle sera toujours présent en cas d’utilisation malintentionnée des lieux, puisqu’il est possible d’y pénétrer à pied.	Du fait des mesures prises, il n’y aura pas modification de la nappe, sous réserve de vérification de sa profondeur par étude géotechnique en amont. En cas de pollution accidentelle, elle serait traitée localement par absorption de la pollution. Le projet ne sera pas de nature à modifier la recharge de la nappe. Les zones imperméables seront très faibles en termes de superficie.	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation. Le démantèlement des panneaux et de la structure ne sera pas susceptible de porter atteinte aux eaux souterraines. Le risque de pollution accidentelle sera présent en phase de démantèlement (présence d’engins de chantier) mais sera nul en phase post-exploitation.
Hydrologie et eaux superficielles	La zone d’étude se situe dans le bassin versant de l’étang de Biguglia. Aucun écoulement n’est recensé sur la zone d’étude. Celle-ci se situe entre le ruisseau de Tragone, situé à 310 m au nord-ouest, le ruisseau de Melo, situé à 30 m au nord-est, et le ruisseau de Pietre Turchine, situé au plus proche à 150 m au sud de la zone d’étude. La masse d’eaux superficielles au sens du SDGAGE Corse concernée par la zone d’étude est la masse d’eau de transition FRET01 « Étang de Biguglia ».	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, il n’y aura pas de modification des écoulements. Comme actuellement les eaux de pluie s’infiltreront au sein de la zone d’étude.	En cas de mise en œuvre du projet, la direction préférentielle des écoulements sur le site seront préservées en phase de fonctionnement. Le risque de pollution chronique est négligeable. En cas de pollution accidentelle, elle serait traitée localement par absorption de la pollution.	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation. Le démantèlement des panneaux et de la structure ne sera pas susceptible de porter atteinte aux eaux superficielles. Le risque de pollution accidentelle sera présent en phase de démantèlement (présence d’engins de chantier) mais sera nul en phase post-exploitation.
Risques naturels	La zone d’étude se trouve majoritairement en dehors des zones inondables définies par le PPRI de Biguglia-Borgo en 2004. Elle est également concernée par les zones inondables définies par le TRI Marana établi en 2013 : par un aléa faible et exceptionnel au droit	Fort	En l’absence de mise en œuvre du projet, aucune évolution par rapport aux risques naturels n’est prévisible.	En cas de mise en œuvre du projet :	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation.

Aspects pertinents de l’état initial de l’environnement			Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet (en période de fonctionnement du projet)	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation
Thématique	Enjeu	Niveau de l’enjeu			
	de l’ensemble de la zone d’étude, et par un aléa faible et de fréquence moyenne pour l’extrémité est de la zone d’étude. La zone d’étude se situe en zone sujette aux inondations de nappe, du fait de la remontée d’eau de la nappe souterraine.			- Risque inondation : pas d’incidence du projet car peu d’imperméabilisation, pas d’incidence sur l’exploitation du site, pas de gêne à l’écoulement des crues des panneaux - Risque retrait/gonflement des argiles : étude géotechnique permettra d’adapter le projet à ce risque. Risque non aggravé par le projet - Risque incendie : dysfonctionnement sur le site susceptible de provoquer un départ de feu, limité par la surface du site, le peu de végétation de type forêt à proximité (haies) Ces incidences sont faibles voire négligeables. Ainsi, en cas de mise en œuvre du projet, l’évolution probable de l’environnement restera très faible et localisée.	Le démantèlement des panneaux et de la structure ne sera pas susceptible de modifier les risques naturels. En phase post-exploitation, le projet ne sera pas susceptible de modifier les risques naturels localement. Le site reprendra son aspect et ses propriétés initiales.
Milieu naturel	Fonctionnalités écologiques et habitats naturels La zone d’étude correspond à plusieurs parcelles agricoles semées d’un mélange réduit d’espèces végétales herbacées et fauchées à minima une fois par an. Les parcelles sont de grande taille et leur séparation est fine à très fine, marquée par des haies de cyprès ou de simples bandes tampon herbacées. L’extrême périphérie des parcelles n’est pas atteinte par les engins de fauche, laissant alors une fine bande naturelle et non entretenue. Le tout est situé au contact d’une zone d’activité au Nord-Ouest et d’autres zones agricoles exploitées de la même façon sur les autres côtés. Un cours d’eau très temporaire circule au Sud de la parcelle Sud du projet. Le site ne présente aucun enjeu particulier du point de vue des habitats naturels, très réduits et extrêmement communs à l’échelle locale. Les fonctionnalités écologiques sont également assez contenues considérant la grande homogénéité du site et de ses alentours. Les espèces ayant une affinité pour les milieux ouverts de grandes superficies peuvent assez librement s’épanouir mais leur maintien sur le long terme et en effectifs élevé semble contraints par les opérations de fauches, de travail du sol et de semis des différentes parcelles. Tout le secteur d’étude sera ainsi majoritairement un lieu d’alimentation plutôt que de vie complète pour la biodiversité bien que de nombreuses espèces communes parviennent bien sûr à se maintenir dans les haies et bandes de hautes herbes de façon durable.	Faible	En l’absence de mise en œuvre de ce projet le scénario le plus probable à court terme serait un maintien du site dans son état actuel. Etant exploité pour la production de fourrage l’évolution de ce secteur à long terme sera minime. Seuls pourront être attendus la croissance des haies périphériques, qui seront élaguées à intervalles réguliers et l’apparition de nouveau jeunes arbres dans la bande inter parcellaire au Sud-Ouest, qui pourrait lentement évoluer en haie plurispécifique et pluristratifiée qui viendrait tout aussi lentement apporter de nouvelles zones de vie pour la faune locale (nidification, alimentation, affut, repos, chant, etc.) Un second scénario, assez vraisemblable se dessine également pour ce site : celui de son urbanisation à plus ou moins long terme car il se situe en prolongement direct de tissu urbain et correspond à un secteur d’intérêt pour la construction d’un ou plusieurs sites industriels ou d’un lotissement de logements. Les fonctionnalités écologiques seraient alors profondément perturbées voire disparaîtraient selon les impacts du ou des projets en question.	Les fonctionnalités écologiques de la centrale photovoltaïque après quelques années de reconstitution des écosystèmes seront représentées par les fonctionnalités liées au milieux terrestres et ouverts en grande majorité. La presque totalité du site sera couvert d’une végétation herbacée probablement hétérogène car les zones ombragées s’assècheront moins rapidement durant la saison chaude et pousseront plus haut que les zones ensoleillées. Les deux contextes permettant à différents types de plantes et faune associée de pousser sur le parc. La haie arbustive périphérique au Sud-Ouest et les zones maintenues en hautes herbes permettront aux fonctionnalités écologiques liées aux milieux semi-fermés d’être présentes durant toute l’exploitation du site soit des lieux de refuge pour les petits vertébrés terrestres, des zones de chants, de reproduction et d’alimentation des oiseaux, des espaces de pollinisations de l’entomofaune, etc.	Après la fin de l’exploitation du site et son démantèlement les parcelles resteront sous la propriété du porteur de projet qui pourra alors les garder en fermage pour l’élevage ovin ou les rétrocéder à l’exploitant agricole. Dans les deux cas le maintien de l’activité agricole est le scénario le plus probable avec un maintien de l’élevage ovin. Il pourra toutefois être attendu que les petits exclos de fourrés et d’herbes hautes soient supprimés car contraignants pour le pastoralisme et dorénavant non entretenus puisque le personnel de la centrale photovoltaïque en était en charge. Également, il est attendu que la haie périphérique évolue lentement en une haie arborée et s’élargisse au cours du temps puisque non entretenue par le personnel de la centrale. Elle pourra toutefois être pâturée par les moutons une fois la clôture du parc photovoltaïque retirée ce qui limitera sa largeur mais pas sa hauteur. Ainsi les fonctionnalités écologiques des milieux ouverts perdureront après la fin du projet, elles s’homogénéiseront toutefois à la faveur de la disparition des ombrages des panneaux. Les fonctionnalités des milieux arbustifs disparaîtront et celles des haies et des lisières se développeront.
	Flore Une seule espèce végétale patrimoniales est naturellement présente, en faible effectif, dans l’aire d’étude. La semi des prairies de fauches et leur exploitation régulière entrave significativement la possibilité pour une riche flore autochtone d’être présente localement.	Faible à Modéré (à l’échelle de l’ensemble de la flore)	En l’absence de la mise en œuvre du projet la flore restera peu ou prou identique à la situation actuelle considérant l’utilisation du site. A l’image de la Vesce à gros fruit, présente en périphérie d’une parcelle en zone non fauchée il est possible qu’une certaine diversité floristique autochtone dont des espèces patrimoniales parviennent aléatoirement à coloniser le site et à s’installer pour certaines d’entre elles. Leur maintien durable sera fragile et soumis aux aléas des fauches et travaux du sol,	Le projet et mesures associées permettront de maintenir et probablement développer la Vesce à gros fruits en son sein et l’abandon des perturbations du sol et de semis permettra à une flore totalement spontanée de coloniser les emprises projet. Une flore potentiellement patrimoniale pourrait apparaître dans les zones non pâturées tandis que dans les zones pâturées une flore adaptée à cette activité apparaîtra. La diversité floristique et potentiellement sa patrimonialité seront donc améliorées avec le projet à termes.	Après le démantèlement de la centrale photovoltaïques le pâturage pourra sans doute redevenir plus conventionnel car alors plus soumis au respect des mesures d’évitement et réduction du projet photovoltaïque. Il se peut donc qu’un nombre plus élevé de bêtes soit élevé sur la parcelle ce qui augmentera la pression de pâturage et rapprochera la parcelle de ce qui est plus traditionnellement observés dans les pâtures ovines actuelles. Le sol sera enrichit

Aspects pertinents de l’état initial de l’environnement			Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet (en période de fonctionnement du projet)	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation
Thématique	Enjeu	Niveau de l’enjeu			
			pouvant faire disparaître les espèces présentes en faibles effectifs. Dans le cas d’une urbanisation la flore sera en toute logique profondément modifiée, possiblement appauvrie et très probablement banalisée avec le développement d’un cortège habituel de plantes « urbaines », sans enjeu particulier.		par les déjections des herbivores, piétiné et surpâturé. La diversité végétale tendra probablement à s’amoinrir et à muter pour n’exprimer que des espèces particulièrement acclimatées au fait d’être broutées et piétinées constamment. L’intérêt végétal de la parcelle dans l’état d’après projet tendra donc à diminuer pour se rapprocher de l’intérêt d’espaces verts urbains ordinaires.
Milieu naturel	Faune D’un point de vue faunistique, les principaux enjeux touchent surtout les oiseaux avec la Pie-grièche à tête rousse des Baléares qui se nourrit sur le site et niche vraisemblablement à proximité et la Cisticole des joncs dont au moins 3 couples nichent dans la zone d’étude. D’autres enjeux concernent également les insectes et autres arthropodes avec la présence de la Decticelle corse, de l’ascalaphe <i>Deleproctophylla australis</i> et de la Luciole qui occupent l’ensemble des habitats des prairies de fauche et lisières associées. La presque totalité du site d’étude est concerné par l’enjeu Modéré, du fait que le site représente une surface importante d’alimentation des oiseaux patrimoniaux et de vie des insectes à enjeu modéré	Modéré	En l’absence de la mise en œuvre du projet la faune restera, à l’image de la flore, peu ou prou identique à la situation actuelle considérant l’utilisation du site. En l’absence de modification de l’exploitation actuelle la situation actuelle décrite dans la colonne précédente sera celle observée sur le long terme. Dans le cas d’une urbanisation la faune sera en toute logique profondément modifiée, possiblement appauvrie et très probablement banalisée avec le développement d’un cortège habituel d’espèces animales « urbaines », sans enjeu particulier.	Considérant les espèces d’oiseaux, d’insectes et d’amphibiens et nombre d’individus de ces espèces actuellement présents sur le site projet, et les mesures prises il est attendu que la diversité faunistique globale reste assez stable sur le long terme à l’échelle du projet. Une fois passée la perturbation initiale des travaux qui impacts pendant environ 3 ans les équilibres écosystémiques les espèces présentes en 2021 reviendront sur le site du projet et s’y maintiendront sur le long terme. Quelques arrivées et départs d’espèces aléatoires seront sans doute observés mais justifiés par les aléas imprévisibles de l’évolution des écosystèmes plutôt que par les impacts du projet sur le long cours. Concernant les reptiles et les mammifères le projet, via l’application des mesures d’évitement et de réduction augmentera les potentialités de gîtes, de refuges et les ressources trophiques du site d’implantation. Il est donc attendus une augmentation du nombre d’espèces, du nombre d’individus et/ou de l’utilisation du site par ces compartiments faunistiques en situation d’avec projet.	Une fois le projet démantelé et considérant le scénario probable de suppression des petits exclos dans lesquels les micro-habitats auront été maintenus durant l’exploitation du projet (fourrés, herbes hautes et gîtes à hibernaculums) et l’arrêt de l’entretien des zones ligneuses il est attendu une diminution globale de la diversité faunistique. La Pie-grièche à tête rousse des Baléares qui aura possiblement coloniser l’emprise du projet en tant que nicheuse au niveau de la haie arbustive Ouest et/ou des espaces buissonnants maintenues dans les 3 emprises projet pourra rester nicheuse sur site durant quelques années mais finira sans doute par quitter le site une fois toute la haie devenue trop grande en hauteur pour correspondre à ses habitudes écologiques Elle pourra néanmoins nicher ailleurs dans un rayon assez restreint et s’alimenter en partie dans le site projet. La Cisticole des joncs pourra quant à elle sans doute se maintenir sur le site le long terme à l’image de la situation actuelle pré-projet où l’espèce semble être présente dans les bandes de hautes herbes ceinturant les parcelles projet. Le Verdier d’Europe corse se maintiendra probablement encore sur le très long terme sur place car l’activité pastorale lui permettra de s’alimenter et les alignement d’arbres et haies périphériques de se reproduire. De nouvelles espèces d’oiseaux nicheurs coloniseront alors la haie plantée, devenue arborée en l’absence d’entretien, telle que des espèces cavernicoles (mésanges, huppe fasciée, etc.) qui se maintiennent dans les lisières car se nourrissant dans les zones ouvertes. Le site d’étude leur deviendra alors tout à fait favorable. Les reptiles et amphibiens quitteront probablement le cœur du site mais se maintiendront sur son pourtour en bordure de la haie et des alignements d’arbres. Les chiroptères arboricoles pourront coloniser sur le long terme la haie devenue arborée, et s’alimenter au-dessus de la pâture.
Activités économiques	L’économie de Biguglia est dominée par les emplois tertiaires, représentant plus de 70% de l’emploi. Les postes de la commune	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, si le PLU de Biguglia le permet (zone constructible), la zone d’étude pourrait	Le projet de parc photovoltaïque permettra de valoriser la zone d’étude, qui est aujourd’hui en friche. Par	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation.

Aspects pertinents de l’état initial de l’environnement			Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet (en période de fonctionnement du projet)	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation
Thématique	Enjeu	Niveau de l’enjeu			
	sont essentiellement des postes salariés du commerce, des services de proximité, du transport et des fonctions de l’administration publique. L’activité industrielle et commerciale s’est fortement développée sur le bassin versant nord-sud au pied des versants montagneux. Les activités touristiques s’étendent dans la plaine et le long du lido de l’étang de Biguglia. Le bâti industriel, commercial et agricole se répartit le long de l’axe formé par la RT11, ainsi que dans la plaine à l’est de la RT11.		accueillir une activité industrielle ou artisanale. En l’absence d’information sur cette possibilité et sur le besoin, les changements naturels par rapport à l’état initial de l’environnement ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	l’intermédiaire de la réalisation d’un éco-pâturage, le site participera à la dynamique économique locale en plus de la production d’énergie solaire.	En phase post-exploitation, la zone d’étude pourra servir à une autre activité, non déterminée actuellement, ou l’activité agricole pourra être maintenue.
Occupation des sols et abords	L’urbanisation sur Biguglia est concentrée le long de la RT11 et au nord du territoire communal. L’urbanisation augmente à mesure des années. Le foncier disponible sur le territoire communal apparaît donc comme une ressource de plus en plus rare, sur un territoire coïncé entre les zones déjà urbanisées et les espaces naturels et agricoles à préserver. La maîtrise de la consommation foncière est un enjeu majeur du territoire. L’analyse de l’urbanisation de la commune de Biguglia précise que la zone d’étude est reliée à la zone d’activité industrielle de Tragone, qui est déconnectée des quartiers habités de la ville. Peu d’habitat se situe à proximité de la zone d’étude, bien que l’on retrouve 3 habitats individuels à proximité immédiate de celle-ci, dont un enclavé dans la zone d’étude même. L’espace habité groupé le plus proche est à environ 610 m de la zone d’étude, le long de la RT11, et à 1,1 km (quartiers Bevinco et Bagnasca). L’analyse terrain a permis de préciser l’occupation des sols de la zone d’étude. Elle est simplement fauchée pour son entretien. La zone d’étude n’est pas clôturée. A proximité immédiate de la zone d’étude se trouvent les entreprises de la zone industrielle de Tragone au nord et à l’ouest, des parcelles en prairie de fauche à l’est et au sud, des habitats isolés au sud, et des accès (chemins communaux ou privés) entourant quasiment le secteur nord de la zone d’étude.	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, si le PLU de Biguglia le permet (zone constructible), la zone d’étude pourrait accueillir une activité industrielle ou artisanale. En l’absence d’information sur cette possibilité et sur le besoin, les changements naturels par rapport à l’état initial de l’environnement ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	Le projet de parc photovoltaïque permettra de valoriser la zone d’étude, qui est aujourd’hui non utilisée. Par l’intermédiaire de l’installation d’une nouvelle activité agricole. Le site sera donc doublement exploité : production d’énergie solaire et agriculture.	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, soit une friche, en l’absence d’une autre utilisation ultérieure du site.
Agriculture	Le territoire communal présente de grandes potentialités agricoles, en particulier pour l’élevage. L’agriculture permet de conserver des emplois stables sur la commune, et fait partie intégrante du paysage local et de la vie locale. La zone d’étude n’est cependant pas utilisée en terrain agricole. Elle est fauchée principalement à visée d’entretien de la zone, pour son maintien en milieu ouvert. La zone d’étude n’est pas exploitée par les propriétaires. Aucune structure agricole (bâti, réseau d’irrigation) ne se trouve sur le terrain. Une canalisation d’irrigation se trouve le long du chemin de Chiagincachi. Deux bornes d’irrigation se trouvent à proximité de la zone d’étude.	Fort	En l’absence de mise en œuvre du projet, la zone d’étude pourrait difficilement être exploitée pour une agriculture à forte valeur ajoutée, du fait de son positionnement, de sa faible surface et de son occupation passée (activité de motocross). Ainsi, son évolution en l’absence de projet serait davantage tournée vers le développement de la friche.	Le projet permettra de valoriser la friche qu’est actuellement la zone d’étude. De plus, y installer un parc photovoltaïque permettra de développer une activité d’éco-pâturage pour l’entretien du site.	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, soit une friche, en l’absence d’une autre utilisation ultérieure du site. Il n’y aura donc pas d’effet sur le milieu agricole en post-exploitation.

Aspects pertinents de l’état initial de l’environnement			Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet (en période de fonctionnement du projet)	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation
Thématique	Enjeu	Niveau de l’enjeu			
	Dans un rayon de 1 km à proximité de la zone d’étude, se trouvent des terres cultivées en luzerne, en prairies permanentes, en prairies temporaires, en surfaces pastorales, de la vigne et des vergers au sud, des cultures maraichères en rotation avec des céréales (Sorgho).				
Risques technologiques	La zone d’étude est concernée par le risque industriel (ICPE) et le risque de transport de matières dangereuses par voie routière le long de la RT11. La zone d’étude est située à proximité de la zone industrielle de Tragone, rassemblant 5 ICPE, dont la plus proche de la zone d’étude est la société AM Bois Energie Corse, à 20 m de la zone d’étude, classée en autorisation, mais aujourd’hui mise en demeure.	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, le risque technologique sera inchangé dans le cas de la conservation du site en friche. En cas d’installation d’une autre activité sur la zone d’étude, le risque technologique pourra être amené à être modifié.	Le projet de parc photovoltaïque présente peu de risque technologique.	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, en l’absence d’une autre utilisation ultérieure du site. Le site post-exploitation ne présentera pas de risque technologique, il sera mis en sécurité.
Bruit	La zone d’étude se situe à proximité immédiate sud de la zone industrielle de Tragone, et à proximité de la RT11 qui est très passante. La zone d’étude se trouve dans une ambiance sonore modérée, hors secteur affecté par le bruit au sens du classement sonore de l’infrastructure RT11.	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, le bruit ambiant restera modéré comme actuelle, identique à la situation actuelle, en l’absence de développement d’autres projets à proximité. Les changements sonores à long terme ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	Le projet aura une faible incidence sur l’ambiance sonore dans sa phase de fonctionnement. La ventilation des onduleurs émet un bruit non perceptible au-delà de quelques mètres (hors site d’étude).	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, en l’absence d’une autre utilisation ultérieure du site. Il n’y aura alors aucun impact final sur l’ambiance sonore, excepté en phase démantèlement.
Qualité de l’air	La zone d’étude, située en plaine, présente une qualité de l’air globalement bonne, à l’image de l’ensemble du territoire communal, balayée par les vents. Son positionnement à proximité de la RT11, très passante, et de la zone industrielle de Tragone, fait qu’elle se situe dans un contexte propice à la dégradation de l’air. D’après les modélisations des concentrations en NO₂, PM10 et O₃ sur le territoire corse pour l’année 2019, la zone d’étude est concernée par des concentrations en NO₂ faibles, des concentrations en PM10 faibles à modérées, et des concentrations en ozone modérées.	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, la qualité de l’air restera bonne, identique à la situation actuelle, en l’absence de développement d’autres projets à proximité. Les changements de la qualité de l’air locaux à long terme ne peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles.	Le projet aura une incidence négligeable sur la qualité de l’air en période de fonctionnement, le projet n’est pas de nature à rejeter des polluants atmosphériques. Ainsi, en cas de mise en œuvre du projet, l’évolution probable de l’environnement restera très faible et localisée.	Le projet sera démantelé après minimum 20 ans d’exploitation. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, en l’absence d’une autre utilisation ultérieure du site. Il n’y aura alors aucun impact final sur la qualité de l’air, excepté en phase démantèlement (utilisation d’engins).
Energie	En 2020, la Corse a un parc de production d’énergie total de 885,1 MW, toute source de production d’énergie confondue, majoritairement menée par les deux centrales thermiques du territoire. Le parc de production du solaire représente 17,2% de cette capacité totale. Avec cette production, l’énergie effectivement produite en 2020 est d’environ 1 400 GWh. Mais avec une consommation de 2 200 GWh en 2020, la Corse n’est pas autonome en production d’énergie. Le mix énergétique de la Corse repose sur un trépied équilibré entre énergies renouvelables, production thermique et imports via les liaisons électriques SACOI et SARCO.	Fort	En l’absence de mise en œuvre du projet, le site restera identique, sans valeur ajoutée autre que la production de biomasse, et en l’absence de tout autre mise en place de projet de quelque nature que ce soit.	En cas de mise en œuvre du projet, le site participera à la production d’énergies renouvelables de la Corse, ayant pour objectif l’atteinte de l’autonomie énergétique d’ici à 2050.	En phase post-exploitation après démantèlement du projet, il n’y aura théoriquement plus de production d’énergie verte au droit de ce site.

Aspects pertinents de l’état initial de l’environnement			Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet (en période de fonctionnement du projet)	Aperçu de l’évolution probable de l’environnement en cas de mise en œuvre du projet – post-exploitation
Thématique	Enjeu	Niveau de l’enjeu			
Elimination et valorisation des déchets	La gestion et la valorisation des déchets est une problématique majeure de la Corse. Elle manque aujourd’hui de structures d’accueil et de traitement, et présente de nombreux dépôts sauvages. Un éco-organisme, PV-Cycle, finance et organise la collecte, le recyclage et le traitement des déchets issus des installations photovoltaïques en France (Corse incluse).	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, la zone d’étude n’est pas susceptible de produire des déchets, hors nettoyage de la zone qui abrite quelques dépôts sauvages et hors installation d’une nouvelle activité pouvant être génératrice de déchets.	Le projet sera source de déchets lors de sa réalisation et de sa maintenance, qui restent très limités au vue de la nature des travaux et de l’activité.	Les déchets issus du démantèlement seront triés, recyclés et envoyés vers des filières de traitement adaptées. En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, en l’absence d’une autre utilisation ultérieure du site. Il n’y aura alors aucun impact final sur les déchets.
Paysage	Les perceptions immédiates de la zone d’étude sont fortes au droit des axes de circulation formés par le chemin de Marana et le chemin de Chiagincachi (perception dynamique) et par les sites à proximité que sont le site industriel et le terrain inoccupé (perception statique). Ces perceptions sont à faible enjeu puisqu’il s’agit de site soit peu fréquenté, soit à fréquentation temporaire (agriculture), soit à env arborée formée par des haies le long du chemin les desservan ironnement déjà dégradé (site industriel). Les habitations isolées du sud, dont celle enclavée dans la zone d’étude, ont une vue immédiate sur le site, obstruée partiellement par la végétation t et au droit des jardins. Une des habitations a une vue directe sur la zone d’étude, sans obstacle à la perception. Les perceptions rapprochées de la zone d’étude sont limitées par la topographie plane du secteur. Dans l’ensemble, le secteur dans un rayon de 500 m est assez dégradé d’un point de vue paysager, puisqu’il s’agit d’une zone préférentiellement industrialisée. La zone d’étude est visible depuis les contreforts de Biguglia, qui offre une vue imprenable sur la plaine de Marana. Elle est visible depuis la RD82, les lotissements de Bevinco, de Saint-François et de Ragnasca, et depuis la chapelle Santa Catalina. Leur situation par rapport à la zone d’étude étant supérieure à 1 km, la perception de la zone d’étude depuis ces lieux reste fondue dans le paysage de plaine, l’attention se portant davantage sur l’étang et la mer.	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, le site restera soit naturel comme actuellement, soit pourra accueillir une autre activité. Le paysage pourra alors évoluer.	Le projet n’est pas de nature à modifier le grand paysage, mais sera perceptible des piémonts de Biguglia et alentours, avec une distinction toute relative liée à l’éloignement du projet des piémonts (> 1 km).	En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, en l’absence d’une autre utilisation ultérieure du site. Il n’y aura alors aucun impact final sur le paysage après remise en état du site, en cas d’utilisation de type naturelle ou agricole.
Patrimoine archéologique	La zone d’étude est située en zone archéologique sensible, définie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Corse.	Modéré	En l’absence de mise en œuvre du projet, la zone d’étude pourra être investiguée pour l’archéologie en cas de mise en place d’une autre activité. En cas de conservation de la friche, le patrimoine archéologique restera tel qu’en place actuellement.	En cas de mise en œuvre du projet, l’archéologie pourra être préservée par intervention de la DRAC. Dans tous les cas, les travaux seront peu invasifs pour le sol et le sous-sol (maximum 2 m de profondeur de pieux), si bien que le risque de dégradation d’éventuels vestiges est faible (pieux battus enfoncés pour fixer la structure, donc peu d’impact sur le sol et le sous-sol).	En phase post-exploitation, le site reprendra sa vocation initiale, en l’absence d’une autre utilisation ultérieure du site. Il n’y aura alors aucun impact final sur le patrimoine local et l’archéologie.

V-ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET, DES MESURES ENVISAGEES ET DES MODALITES DE SUIVI

1. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET MESURES PROPOSEES

Les incidences sont classées suivants les catégories suivantes :

Positives	Nulles	Négligeables	Faibles	Modérées	Assez fortes	Fortes

Type = type d'incidence
Nég. : Négative – P : Positive

Durée pert. = Durée de la perturbation
T : Temporaire – P : Permanent

Durée de l'effet :
CT : Court Terme – MT : Moyen Terme – LT : Long Terme

Mesures :
E : Evitement – R : Réduction – A : Accompagnement – C : Compensation

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
Climat Changement climatique	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence d'effet direct significatif des travaux sur le climat du secteur	-	-	-	Nulles			Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Emissions de gaz à effet de serre par combustion de carburant des engins de chantier - 56 camions et 6 à 10 personnes par étape pour la réalisation des travaux, qui dureront 8 mois - 3 330 t eqCO ₂ rejetés, principalement dû à la production des panneaux - Chantier peu vulnérable aux effets du changement climatique (chantier court, sur 8 mois)	Nég.	T	CT	Faibles	- E : Interdiction de brûler des déchets sur le chantier - R : Engins de chantier en nombre limité, homologués et conformes à la réglementation en matière de rejets atmosphériques, engins régulièrement entretenus - R : Vitesse de circulation chantier limitée à 30 km/h - R : Bonnes pratiques simples telles que l'extinction des moteurs à l'arrêt et l'optimisation des déplacements	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales Suivi de la consommation en carburant	Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Projet pas de nature à affecter de manière directe et significative le climat du secteur, car pas d'augmentation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communale et globale - Effet sur le microclimat (modification de la température sur et sous les panneaux – îlot de chaleur)	Nég.	P	LT	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Maintenance et entretien du parc : estimation de 0,5 t eqCO ₂ /an - Evitement de 300 g CO ₂ /kWh/an produit, soit 2 990,4 CO ₂ /an pour l'ensemble de l'installation : impact positif sur le climat - Bilan GES positif, 3 ans de fonctionnement du parc pour produire l'énergie nécessaire à l'entièreté de son cycle de vie. Production de 8	Pos.	P	LT	Positives	/	/	Positives

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
		752 teq CO ₂ pour 20 ans d'exploitation, soit 9 fois moins de gaz à effet de serre qu'une centrale à charbon, mais 7 fois plus qu'une centrale nucléaire. - Site non vulnérable au changement climatique							
Sol Sous-sol Topographie	Travaux	<u>Effets directs</u> - Débroussaillage : peu d'incidence car conservation de la végétation globale - Tassement et imperméabilisation : 60 m ² de base vie, peu d'imperméabilisation et de remaniement des sols - Peu d'effet de la technique d'implantation des pieux - Pas d'incidence sur la topographie générale, la zone étant relativement plane, pas de travaux de terrassement d'ampleur	Nég.	T	MT	Faibles	- E : Aucun stockage de carburant sur le site - E : Entretien des engins en dehors de la zone de chantier - E : Géotechnique : investigations complémentaires à prévoir en phase PRO - R : Véhicules et engins en parfait état : contrôle technique récent et bien entretenus - R : Kits anti-pollution dans les engins	Suivi du chantier par le MOA Établissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Risque de pollution accidentelle par déversement de substances polluantes du fait de la présence d'engins de chantier - Pas d'incidence indirecte prévisible et significative sur la topographie locale	Nég.	T	LT	Faibles	- R : Déchets de chantier stockés sur une aire adaptée avant d'être évacués en filière agréée de traitement - R : Ravitaillement des engins de chantier hors zone chantier ou au bord-à-bord sur rétention mobile - R : Procédure spécifique prévue et appliquée en cas de déversement accidentel pour éviter la pollution du sol et du sous-sol : bac de produit absorbant à disposition - R : Engins de chantier circulant sur des chemins aménagés avec balisage – respect strict des emprises de travaux		Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Imperméabilisation sur environ 41 m ² (locaux techniques), comparé au 6 ha d'emprise projet - Pas d'imperméabilisation des sols prévue pour les zones de circulation - Gestion des eaux pluviales par infiltration - Erosion des sols au droit de la retombée des eaux pluviales	Nég.	T	MT	Modérées	- E : Matériel en bon état de fonctionnement - E : Transformateurs sur bac de rétention de capacité supérieure à la quantité d'huile contenue - E : Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien du site - R : Site clôturé et fermé - R : Site sous système de vidéosurveillance	Entretien régulier du site Système de vidéosurveillance	Faibles
		<u>Effets indirects</u> - Risque de pollution accidentelle du fait de la présence de véhicules légers et engins mécaniques pour la maintenance et l'entretien du site, de la présence de transformateurs - Absence de stockage de produit en phase de fonctionnement	Nég.	T	LT	Faibles	- R : Absence d'utilisation de produit de lavage des panneaux - R : Kits anti-pollution - R : Revégétalisation spontanée du site et écopâturage limitant l'érosion des sols		Négligeables

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
Eaux souterraines	Travaux	<u>Effets directs</u> - Pas de perturbation du processus de recharge de la nappe au droit de la zone de travaux - Absence de prélèvement d'eau dans la nappe en phase travaux - Rencontre possible de la nappe souterraine lors des travaux de mise en place des pieux en cas de nappe haute	Nég.	T	MT	Modérés	- E : Travaux en eau interdit – travaux d'implantation des pieux en période de basses eaux (périodes estivale et automnale) / à adapter en fonction des résultats de l'étude géotechnique - E : Aucun stockage de carburant sur le site - E : Entretien des engins en dehors de la zone de chantier - E : Stationnement des engins en dehors du chantier ou sur rétention	Suivi du chantier par le MOA Établissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Faibles
		<u>Effets indirects</u> - Risque de pollution accidentelle par déversement de substances polluantes du fait de la présence d'engins de chantier, s'infiltrant dans le sol puis atteignant la nappe	Nég.	T	LT	Faibles	- E : Géotechnique : investigations complémentaires à prévoir en phase PRO – calendrier potentiellement à adapter en fonction des résultats de l'étude pour éviter la période des hautes eaux - R : Véhicules et engins en parfait état : contrôle technique récent et bien entretenus - R : Kits anti-pollution dans les engins - R : Déchets de chantier stockés sur une aire adaptée avant d'être évacués en filière agréée de traitement - R : Ravitaillement des engins de chantier hors zone chantier ou au bord-à-bord sur rétention mobile - R : Procédure spécifique prévue et appliquée en cas de déversement accidentel pour éviter la pollution du sol et du sous-sol : bac de produit absorbant à disposition - R : Engins de chantier circulant sur des chemins aménagés avec balisage – respect strict des emprises de travaux		Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Projet sans impact direct et significatif sur la qualité des eaux souterraines en phase de fonctionnement - Peu de surface imperméabilisée - Pas de prélèvement en eau nécessaire et prévu - Recharge en eau de la nappe au droit de la zone du projet toujours présente en situation projet – impluvium non modifié de façon générale, infiltration des eaux pluviales - Pas de perturbation de la nappe	-	-	-	Nulles	- E : Matériel en bon état de fonctionnement - E : Transformateurs sur bac de rétention de capacité supérieure à la quantité d'huile contenue - E : Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien du site - R : Site clôturé et fermé - R : Site sous système de vidéosurveillance - R : Absence d'utilisation de produit de lavage des panneaux	Système de vidéosurveillance Visite régulière du site	Nulles

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
		<u>Effets indirects</u> - Risque de pollution accidentelle du fait de la présence de véhicules légers pour la maintenance et l'entretien du site et de la présence de transformateurs - Risque de pollution chronique négligeable du fait du non-entrainement de substances toxiques par les eaux de pluie ruisselant sur les panneaux - Nettoyage des panneaux susceptible d'entraîner des substances dans le sol	Nég.	T	LT	Faibles	- R : Kits anti-pollution		Négligeables
Eaux superficielles	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence de sollicitation de la ressource pour les besoins des travaux - Absence de rejet direct dans les eaux superficielles car aucun cours d'eau au droit de la zone de projet ou à proximité immédiate - Pas de rejet direct dans les ruisseaux alentours - Pas d'effet sur l'étang de Biguglia	-	-	-	Nulles	- E : Absence de rejet direct dans les eaux superficielles - E : Aucun stockage de carburant sur le site - E : Entretien des engins en dehors de la zone de chantier - E : Stationnement des engins en dehors du chantier ou sur rétention - R : Véhicules et engins en parfait état : contrôle technique récent et bien entretenus - R : Kits anti-pollution dans les engins	Suivi du chantier par le MOA Établissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Pollution accidentelle liée à un éventuel déversement - Rejets indirects possibles dans les ruisseaux par mise en suspension de particules fines uniquement	Nég.	T	LT	Négligeables	- R : Déchets de chantier stockés sur une aire adaptée avant d'être évacués en filière agréée de traitement - R : Ravitaillement des engins de chantier hors zone chantier ou au bord-à-bord sur rétention mobile - R : Procédure spécifique prévue et appliquée en cas de déversement accidentel pour éviter la pollution du sol et du sous-sol : bac de produit absorbant à disposition		Nulles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Modification légère du ruissellement des eaux sur le site du fait de la présence des panneaux et des quelques ouvrages en dur - Pas de sollicitation de la ressource en eau superficielle - Pas de rejet direct dans les eaux superficielles - Pas de modification des écoulements superficiels, idem situation actuelle	Nég.	T	MT	Négligeables	- E : Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien du site - R : Peu d'engins d'entretien - R : Pas d'imperméabilisation des voies de circulation - R : Kits anti-pollution	Visite régulière du site Site sous vidéosurveillance	Nulles

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
		<u>Effets indirects</u> - Risque de pollution chronique liée à la circulation des véhicules - Risque de pollution accidentelle	Nég.	T	LT	Négligeables			Nulles
Risques naturels	Travaux	<u>Effets directs</u> - Risque inondation : pas d'incidence des travaux car peu d'imperméabilisation et de terrassement, pas d'effet du fait de la mise en place des pieux - Risque retrait/gonflement des argiles : étude géotechnique permettra d'adapter les travaux à ce risque. Risque non aggravé par les travaux - Risque incendie : accident sur le chantier susceptible de provoquer un départ de feu, limité par le nombre d'engins, peu de végétation de type forêt à proximité (haie)	Nég.	T	CT	Nulles à faibles (Selon les risques)	- E : Débroussaillage de la zone de travaux - E : Eloignement du chantier des haies - E : Ecobuage interdit	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Nulles à négligeables (Selon les risques)
		<u>Effets indirects</u> Pas d'effet indirect	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Risque inondation : pas d'incidence du projet car peu d'imperméabilisation, pas d'incidence sur l'exploitation du site, pas de soustraction significative de surface dédiée à l'expansion des crues - Risque retrait/gonflement des argiles : étude géotechnique permettra d'adapter le projet à ce risque. Risque non aggravé par le projet - Risque incendie : dysfonctionnement sur le site susceptible de provoquer un départ de feu. Présence d'habitats à proximité.	Nég.	T	MT	Nulles à modérées (Selon les risques)	- E : Panneaux éloignés d'au moins 10 m de la végétation dense - E : Panneaux éloignés d'au moins 20 m des habitations - E : Locaux techniques positionnés hors zones inondables du PPRI - E : Respect des obligations légales de débroussaillage - R : 4 réservoirs d'eau totalisant 300 m3 - R : Maintenance régulière du site et accès facilité et avec des pistes périphériques de circulation - R : Extincteurs dans le poste de transformation/livraison - R : Site clôturé et fermé - R : Site en accès libre pour le SDIS - R : Enfouissement des câbles d'alimentation	Consignation des événements marquants	Nulles à faibles (Selon les risques)
		<u>Effets indirects</u> Pas d'effet indirect	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description		Type	Durée Pert.	Durée effet				
Milieu naturel	Habitats	Prairies de fauche temporaires et friches à Inule visqueuse	<u>Effets directs</u> Altération des prairies par les opérations d’installation des structures des panneaux des panneaux et ouvrages annexes	Nég.	T et P	LT	Faible	R1, R2, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Faibles
	Flore	Vesce à gros fruits <i>Vicia macrocarpa</i>	<u>Effets directs</u> Destruction de la station d’une dizaine d’individus présente au droit de l’entrée dans l’emprise Sud de la centrale photovoltaïque	Nég.	P	CT	Modérées	E1, R1, R5, R7, R8, R9	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables à positives
	Insectes et autres arthropodes	Ascalaphon austral <i>Deleproctophylla australis</i> Decticelle corse <i>Eupholidoptera tyrrhenica</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction d’individus (phase travaux essentiellement). Destruction et altération d’habitats sur 5,93 ha. Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités.	Nég.	P	CT	Assez fortes	E1, R1, R2, R3, R5, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables à positives
		Luciole <i>Luciola lusitanica</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction d’individus (phase travaux essentiellement). Destruction et altération d’habitats sur 5,93 ha. Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	CT	Modérées	E1, R1, R2, R3, R5, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables à positives
	Amphibiens	Rainette sarde <i>Hyla sarda</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction et dérangement d’individus Destruction et altération d’habitats terrestres et aquatiques temporaires Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	CT	Faibles	E1, R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description		Type	Durée Pert.	Durée effet				
Milieu naturel	Reptiles	Lézard sicilien des champs <i>Podarcis siculus campestris</i> Tarente de Maurétanie <i>Tarentola mauritanica</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction et dérangement d’individus Destruction et altération d’habitats terrestres et aquatiques temporaires Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	CT	Faibles	E1, R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8, R9	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables
		Couleuvre verte-et-jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction et dérangement d’individus Destruction et altération d’habitats terrestres et aquatiques temporaires Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	CT	Modérées	E1, R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8, R9		Négligeables
	Oiseaux	Cortège des oiseaux communs (Bruant proyer, Chardonneret élégant, Etourneau unicolore, Fauvette à tête noire, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Tarier pâtre...)	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction et dérangement d’individus Destruction et altération d’habitats terrestres et aquatiques temporaires Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	LT	Faibles	E1, R1, R2, R3, R, R6, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables
		Pie-grièche à tête rousse des Baléares <i>Lanius senator badius</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction et dérangement d’individus Destruction et altération d’habitats terrestres et aquatiques temporaires Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	LT	Fortes	E1, R1, R2, R3, R, R6, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences					Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description		Type	Durée Pert.	Durée effet				
Milieu naturel	Oiseaux	Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction et dérangement d’individus Destruction et altération d’habitats terrestres et aquatiques temporaires Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	LT	Assez fortes	E1, R1, R2, R3, R, R6, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables
		Verdier d’Europe Corse <i>Carduelis chloris madaraszi</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction et dérangement d’individus Destruction et altération d’habitats terrestres et aquatiques temporaires Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	LT	Modérées	E1, R1, R2, R3, R, R6, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Négligeables
	Mammifères	Hérisson d’Europe <i>Erinaceus europaeus italicus</i>	<u>Effets directs et indirects</u> Destruction et dérangement d’individus Destruction et altération d’habitats terrestres et aquatiques temporaires Fragmentation de l’habitat et altération des fonctionnalités	Nég.	P	CT	Faibles	E1, R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	Positives
	Chiroptères	Cortège des chiroptères communs <i>(Groupe des Pipistrelles, Vespère de Savi...)</i> Noctule de Leisler <i>Nyctalus leislerii</i> Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Aucune destruction/altération d’habitat de chasse ou de corridors écologiques	Nég.	P	LT	Négligeables	E1, R1, R2, R3, R4, R5, R6, R7, R8	Assistance écologique en phase chantier Suivi de la faune et de la flore à l’échelle du projet et de ses abords	
Démographie et contexte	Travaux	<u>Effets directs</u> - Pas d’effet sur la démographie - Friche sans activité définie à ce jour, pas de conflit d’usage		-	-	-	Nulles	/	/	Nulles

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
socio-économique		<u>Effets indirects</u> - Effet indirect nul sur la démographie - Appel à différentes entreprises suivant le découpage en lots du chantier, augmentant la consommation locale - Pas de commerce à proximité de la zone d'étude – pas d'impact négatif des travaux sur les commerces locaux	Pos.	T	CT	Positives			Positives
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Aucune incidence directe sur la démographie pérenne (pas vocation à créer des logements) - Proposition d'emploi pour la maintenance et l'entretien du site	Pos.	T	MT	Positives	/	/	Positives
		<u>Effets indirects</u> - Développement de l'économie locale à travers la fourniture d'électricité verte – participation à l'atteinte de l'autonomie énergétique de l'île	Pos.	T	MT	Positives			Positives
Agriculture	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence d'effet direct du chantier, le terrain étant sans activité agricole actuellement en dehors d'une fauche d'entretien - Pas d'interception de chemin agricole - Pas d'interception de réseau d'irrigation	-	-	-	Nulles	Mesures en lien avec l'évitement et la réduction des incidences des travaux sur la qualité de l'air	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Emissions de poussières principalement par l'activité de terrassement et de circulation des engins (détérioration des plants, conséquence sur leur développement) – parcelle agricole d'intérêt la plus proche à environ 200 mètres du site projet au sud-est (vigne)	Nég.	T	LT	Faibles			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Pas d'activité pérenne sur le site projet - Projet ne remet pas en cause le dynamisme et l'économie agricole locale - Développement d'une exploitation agricole d'une jeune agricultrice par activité d'éco-pâturage pour l'entretien du site	Pos.	T	MT	Positives	/	/	Positives

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
		<u>Effets indirects</u> - Pas d'effet sur les exploitations agricoles locales - Absence d'émission de poussières significative pouvant induire un effet pérenne sur l'agriculture locale	-	-	-	Nulles			Nulles
Tourisme et loisirs	Travaux	<u>Effets directs</u> - Pas d'activité de loisir ou de tourisme sur le site en lui-même - Pas d'effet des travaux sur les activités touristiques extérieures - Pas d'interception de chemin de randonnée	-	-	-	Nulles	Les mesures en lien avec la qualité de l'air seront bénéfiques pour les activités de loisirs.	/	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Chantier source de poussières et de bruit : gêne potentielle de résidences de vacances à proximité - Résidences suffisamment éloignées, travaux diurnes, hors weekend	Nég.	T	CT	Négligeables			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Projet pas de nature à avoir une incidence sur les activités touristiques et de loisirs à proximité – site - Parc photovoltaïque visible depuis les zones de circulation à proximité immédiate, et depuis les habitations proches, qui ne sont pas des résidences de vacances ou de loisir - Développement du tourisme industriel possible	Nég.	T	MT	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> Pas d'effet indirect	-	-	-	Nulles			Nulles
Transport	Travaux	<u>Effets directs</u> - Perturbation potentielle des accès privés au droit des habitats à proximité - Pas d'interception d'axe routier par l'emprise chantier en elle-même - Augmentation très ponctuelle du trafic routier, modéré sur les petites routes peu fréquentées (chemin de Marana et zone industrielle de Tragone), de moins en moins significative à mesure que l'axe de transport est de plus en plus fréquenté (RT11 notamment)	Nég.	T	CT	Faibles	- E : Définition préalable des axes de circulation autorisés et interdits à la circulation des camions - R : Mise en place d'aménagements de sécurité en entrée et sortie de la zone chantier - R : Modalités de coupure ou d'accès au droit des chemins privés à étudier avec les propriétaires des habitats à proximité	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Négligeables

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
Transport	Travaux	<u>Effets indirects</u> - Augmentation des risques de collision au niveau des accès et sorties de la zone de travaux - Poids-lourds et engins amenés à circuler sur les zones de chantiers susceptibles par temps secs d'emporter de la poussière et de la boue sur les voies - Dégradation des chaussées possibles pour la voirie existante avec les passages des engins de chantier et les poids-lourds - Enfouissement des réseaux lors du raccordement au poste de distribution public : perturbation de trafic avec circulation alternée Peu de passage, donc effet faible	Nég.	T	CT	Faibles	- R : Maintien des accès privés de riverains pendant la durée du chantier - R : Restriction de vitesse si nécessaire - R : Nettoyage des voies communales en cas de salissure liée au chantier		Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Acheminement par la route du personnel de maintenance et d'entretien : maximum une fois par jour pour l'alimentation des ovins - Au regard du trafic actuel : effet négligeable sur l'augmentation de trafic - Entravement potentiel de la circulation au droit des accès privés des riverains	Nég.	T	MT	Négligeables	- E : Maintien des accès privés pendant la durée de l'exploitation	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Pas d'augmentation des risques pour les usagers car pas d'augmentation significative du trafic routier	-	-	-	Nulles			Nulles
Réseaux	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence de réseau souterrain et aérien au droit de la zone d'étude mais présence à proximité	Nég.	T	CT	Négligeables	- E : Réalisation de DT et DICT - R : Prévention auprès des riverains en cas de nécessité de coupure	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Risque sur réseau de distribution locale : coupure de réseau	Nég.	T	CT	Négligeables			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Pas d'effet sur le réseau une fois le câblage en place - Acte de malveillance ou panne à envisager, rare et imprévisible	Nég.	T	CT	Négligeables	- R : Site clôturé et fermé au public - R : Mise en place d'un système de vidéosurveillance - R : Maintenance des connexions électriques - R : Prévention auprès des riverains en cas de nécessité de coupure	Consigne des événements	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Aucun effet indirect significatif sur les réseaux locaux	-	-	-	Nulles			Nulles

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
Risques technologiques	Travaux	<u>Effets directs</u> - Travaux pas de nature à augmenter le risque technologique au droit de la zone d'étude, malgré la présence d'ICPE à proximité. Peu de matières dangereuses sur site (huile, peinture par exemple)	Nég.	T	CT	Négligeables	Si matières dangereuses sur le site, elles seront placées sur rétention de manière systématique.	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Travaux pas de nature à augmenter le risque technologique au droit de la zone d'étude	-	-	-	Nulles			Nulles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Installation électrique, objet même du projet, de nature à présenter un risque technologique en cas d'anomalie de fonctionnement : risque incendie - Risque cantonné aux limites du site, rare (cas accidentel)	Nég.	T	LT	Faibles	- E : Panneaux éloignés d'au moins 10 m de la végétation dense - E : Panneaux éloignés d'au moins 20 m des habitations - E : Respect des obligations légales de débroussaillage - R : 4 réservoirs d'eau totalisant 300 m3 - R : Maintenance régulière et entretien régulier des câblages du site et accès facilité et avec des pistes périphériques de circulation - R : Extincteurs dans le poste de transformation/livraison - R : Site clôturé et fermé - R : Site en accès libre pour le SDIS - R : Enfouissement des câbles d'alimentation	Consignation des événements	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Réverbération : gêne potentielle des engins aériens - Aérodrome et aéroport éloignés de la zone d'étude (> 3 km) – pas d'effet attendu de réverbération et de gêne	-	-	-	Nulles			Nulles
Bruit	Travaux	<u>Effets directs</u> - Ambiance sonore modérée (RT11 et zone industrielle) - Absence d'établissement sensible à proximité immédiate - Présence de 3 habitats à moins de 100 m du chantier, dont une enclavée -> bruit en phase chantier significatif pour ces riverains - Emissions de nuisances sonores par fonctionnement des engins de chantier et de la circulation des camions - Impact principalement pour les habitations et les activités à proximité, court dans le temps (8 mois de travaux)	Nég.	T	CT	Modérées	- E : Travaux de jour uniquement, 7h-18h, en jours ouvrés - R : Conservation des écrans végétaux périphériques existants - R : Retrait de minimum 20 m entre l'habitation enclavée et la zone de chantier sur la partie sud du projet - R : Respect de la réglementation en vigueur pour les émissions sonores sur chantier	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Faibles

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
Bruit		<u>Effets indirects</u> - Augmentation négligeable du trafic local en phase travaux, générant une augmentation des nuisances sonores locales imperceptibles pour l'oreille humaine	Nég.	T	CT	Négligeables			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Installations silencieuses - Ventilation du transformateur émettant du bruit, audible seulement à quelques mètres - Ondulateur fonctionnant uniquement de jour - Opérations de maintenance et d'entretien sources de nuisances sonores, limitées dans le temps	Nég.	T	CT	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Trafic supplémentaire généré pour la maintenance et l'entretien du site ne modifiant pas l'ambiance sonore des lieux et des voies de circulation empruntées	-	-	-	Nulles			Nulles
Qualité de l'air	Travaux	<u>Effets directs</u> - Emissions de poussières dues aux travaux (quelques terrassements et circulation des engins) - Emissions limitées par la faible ampleur des travaux, la présence d'écrans (talus et végétation), peu d'habitations dans le sens des vents dominants	Nég.	T	CT	Faibles	- E : Travaux limités en période de grands vents - R : Conservation des écrans végétaux périphériques existants - R : Respect des normes en vigueur pour les engins de chantier - R : Bâchage des bennes transportant des matériaux pulvérulents - R : Vitesse de circulation limitée à 30 km/h sur le chantier - R : Arrosage des accès et zones de circulation si nécessaire	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Production de polluants atmosphériques par les engins de chantier et les camions	Nég.	T	LT	Faibles			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Projet pas de nature à émettre des substances polluantes dans l'atmosphère	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Emissions de polluants par utilisation de véhicules et d'engins thermiques pour la maintenance et l'entretien du site - Négligeable comparé au trafic routier actuel	Nég.	T	LT	Négligeables			Négligeables

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
Ambiance lumineuse	Travaux	<u>Effets directs</u> - Travaux essentiellement réalisés de jour - Eclairage temporaire en cas de mauvais temps ou en période hivernale	Nég.	T	CT	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Peu de modification indirecte des ambiances lumineuses proches, excepté ponctuellement en fin de journée si travaux en hiver	Nég.	T	MT	Négligeables			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Pas d'effet, pas de production de lumière, pas d'éclairage sur site	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Effet de miroitement, reflet et polarisation de la lumière par les panneaux - Potentielle gêne pour les riverains et la circulation - Phénomène accentué lorsque le soleil est bas	Nég.	T	CT	Négligeables			Négligeables
Vibrations, chaleur et radiations	Travaux	<u>Effets directs</u> - Absence d'utilisation d'explosif, pas de travaux de terrassement lourd au regard de la topographie actuelle - Vibration uniquement liés aux passages des engins et au battage des pieux - Absence de production de chaleur ou de radiation en phase travaux	Nég.	T	CT	Négligeables	/	/	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Destruction d'espaces naturels -> baisse de l'évapotranspiration. Destruction limitée aux zones de circulation et d'implantation des pieux - Emissions de gaz d'échappement	Nég.	T	CT	Négligeables			Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Projet pas de nature à générer des vibrations, de la chaleur ou des radiations - Absorption des radiations du soleil pour les transformer en électricité	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
		<u>Effets indirects</u> - Echauffement du poste de transformation - Création d'un îlot de chaleur locale, réduit par la circulation du vent, aidant à la pousse de la végétation sous les panneaux (ombrage porté par les panneaux solaires, limitation de l'évapotranspiration) - Création d'un champ électromagnétique, sans conséquence avérée pour la santé humaine	Nég. Pos.	T	MT	Négligeables, voire positives			Négligeables, voire positives
Déchets	Travaux	<u>Effets directs</u> - Production de déchets de type terre végétale, déblais, végétaux, emballages papier/carton/plastique, ménagés – quelques tonnes maximum au regard de l'activité - Traitement en filière adaptée	Nég.	T	LT	Faibles	- R : Utilisation de bennes de tri - R : Elimination en filières agréées les plus proches de la zone de chantier	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales Suivi des déchets produits par le chantier	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Déchets supplémentaires liées à des pollutions ou à des produits détériorés - Faibles quantités à gérer	Nég.	T	LT	Faibles	Les mesures en lien avec les eaux souterraines et superficielles relatives à la pollution accidentelle serviront également à limiter la pollution éventuelle liée aux déchets.		Négligeables
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Déchets liés à la maintenance du site (chiffons souillés, câbles électriques, huiles,...) - Déchets liés au démantèlement du site - Emissions des déchets étalés et à comparer sur au moins 20 ans d'exploitation de la centrale	Nég.	T	LT	Négligeables	- R : Opérations régulières de maintenance - R : Elimination en filières agréées les plus proches de la zone de chantier	Visites de site	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Pas d'effet indirect sur les déchets	-	-	-	Nulles			Nulles
Paysage	Travaux	<u>Effets directs</u> - Perceptions immédiates et rapprochées du site depuis le chemin de Marana et de chemin de Chiagincachi, depuis les habitations à proximité immédiate - Peu d'habitation à proximité, mais une habitation enclavée dans la zone d'étude	Nég.	T	CT	Modérés	- R : Conservation des écrans de végétation périphériques existants - R : Balisage du chantier pour que l'emprise des travaux soit strictement limitée à la zone de chantier	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales Veiller à ne pas sortir de l'emprise travaux définie	Faibles

Thématique	Phase (ou catégorie de milieu naturel)	Caractérisation des incidences				Incidences brutes	Mesures	Modalités de suivi des mesures	Incidences résiduelles
		Description	Type	Durée Pert.	Durée effet				
Paysage		<u>Effets indirects</u> - Perception éloignée de la zone de travaux depuis les contreforts de Biguglia : depuis la RD82, les lotissements de Bevinco, de Saint-François et de Ragnasca, et depuis la chapelle Santa Catalina - Perception peu distinguishable dans la plaine	Nég.	T	CT	Faibles			Faibles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Perceptions immédiates et rapprochées du site depuis le chemin de Marana et de chemin de Chiagincachi, depuis les habitations à proximité immédiate - Peu d'habitation à proximité, mais une habitation enclavée dans la zone d'étude	Nég.	P	MT	Modérées	- R : Conservation des écrans de végétation périphériques existants - R : Plantation d'une haie périphérique ouest faisant écran paysager - R : Retrait de 40 m entre l'habitation enclavée et les premiers panneaux sur la partie sud du projet - R : Local technique de couleur ivoire	/	Faibles
		<u>Effets indirects</u> - Perception éloignée de la zone de travaux depuis les contreforts de Biguglia : depuis la RD82, les lotissements de Bevinco, de Saint-François et de Ragnasca, et depuis la chapelle Santa Catalina - Perception peu distinguishable dans la plaine - Projet non susceptible d'avoir un impact significatif sur le grand paysage	Nég.	P	MT	Faibles			Faibles
Patrimoine culturel, historique et archéologique	Travaux	<u>Effets directs</u> - Risque de découverte de vestiges archéologiques - Travaux hors site inscrit, classé, site patrimonial remarquable	Nég.	T	LT	Faibles	- E : Site éloigné de tout bâtiment remarquable - R : Prescriptions de la DRAC à suivre	Suivi du chantier par le MOA Etablissement d'un cahier des charges des mesures environnementales Veiller à ne pas sortir de l'emprise travaux définie	Négligeables
		<u>Effets indirects</u> - Production de poussières et de polluants atmosphériques pouvant se déposer sur les bâtiments remarquables - Patrimoine éloigné de la zone de travaux - Absence d'effet indirect sur le patrimoine archéologique	-	-	-	Nulles			Nulles
	Fonctionnement	<u>Effets directs</u> - Absence d'effet sur le patrimoine archéologique en fonctionnement	-	-	-	Nulles	/	/	Nulles
		<u>Effets indirects</u> - Pas d'effet potentiel indirect significatif	-	-	-	Nulles			Nulles

2. ANALYSE DU CUMUL DES INCIDENCES

2.1. Identification des projets existants ou approuvés

Les projets sur les territoires communaux de **Biguglia, Borgo, Rutali, Olmeta-di-Tuda, Oletta, Furiani**, pour la plupart ruraux et montagnaux, sont peu nombreux. On retiendra le projet suivant :

- ✓ **Projet immobilier « Petrelle » sur le territoire communal de Biguglia, dont l'avis de la MRAe a été rendu le 14 décembre 2020.**

Aucun projet connu dans un rayon de 5 km autour de la zone de projet n'a été identifié ou porté à la connaissance du maître d'ouvrage.

Les centrales photovoltaïques au sol se sont développées depuis cette dernière décennie sur l'ensemble du territoire départemental de la Haute-Corse. Une centrale au sol est présente dans un rayon de 5 km de la présente zone d'étude : **une centrale photovoltaïque sur parking à Borgo, située à environ 2 km au sud-ouest du projet.**

Enfin, Corsica Energia porte un deuxième projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol qui est en cours d'étude : **la centrale photovoltaïque au lieu-dit « Suariccia » sur le territoire communal de Biguglia, située à environ 580 m au nord de la centrale objet du présent dossier. Il s'agira d'évaluer les effets cumulés de ces deux projets, qui sont très proches, portés par le même maître d'ouvrage, mais qui sont à des stades d'étude et de conception différents, et donc font l'objet de deux études d'impact distinctes.**

2.2. Cumul des incidences avec les projets existants ou approuvés

2.2.1. *Projet immobilier « Petrelle » à Biguglia*

Le projet de parc photovoltaïque de Biguglia Puzzacci présente des effets cumulés globalement faibles à négligeables avec le projet de lotissement Petrelle à Biguglia, séparé d'environ 3 km, pour les thématiques suivantes :

- ✓ Le sol, avec des effets cumulés faibles à modérés du fait du prélèvement de surface, du risque de pollution des sols en phase travaux, et du ruissellement ;
- ✓ Les eaux souterraines, avec des effets cumulés faibles à modérés en phase travaux, notamment pour le risque pollution de la même nappe ;
- ✓ Les eaux superficielles, avec des effets cumulés faibles en phase travaux du fait du risque pollution, le réseau hydrographique concerné rejoignant l'étang de Biguglia ;
- ✓ L'agriculture, avec des effets cumulés faibles du fait de la situation en ESA des deux zones d'étude ;
- ✓ Les déchets, avec des effets cumulés faibles en phase travaux concernant la production et la gestion des déchets par la communauté de communes.

Les effets cumulés sont positifs pour la démographie et les activités économiques.

2.2.2. *Centrale photovoltaïque sur parking à Borgo*

Le projet de parc photovoltaïque de Biguglia Suariccia présente peu d'effets cumulés négatifs négligeables avec le parc photovoltaïque de Borgo, séparé d'environ 2 km. Les effets cumulés seront principalement positifs en phase de fonctionnement, sur la production d'énergie, les activités économiques et le bilan des gaz à effet de serre concernant la production d'électricité.

2.2.3. Centrale photovoltaïque au sol « Suariccia » à Biguglia

Corsica Energia porte un projet de centrale photovoltaïque au sol sur Biguglia, au lieu-dit « Suariccia », à environ 550 m au sud du projet de parc photovoltaïque à Suariccia.

Le site « Suariccia » présente une surface utilisable de 5 ha environ, pour une puissance sollicitée de 4,71 MWc. Le plan de masse du projet est présenté ci-après.

La surface est actuellement en friche depuis plus de 15 ans, et a accueilli jusqu'au début des années 2000 une activité de motocross.

Il s'agira d'une centrale photovoltaïque à structure fixe, entretenue par des ovins, gérés par l'exploitation agricole qui sera créée par Corsica Energia. Des ruches seront positionnées également sur ces terres. Le projet agricole est donc similaire et mutualisé entre les deux sites. Les travaux dureront environ 6 mois.

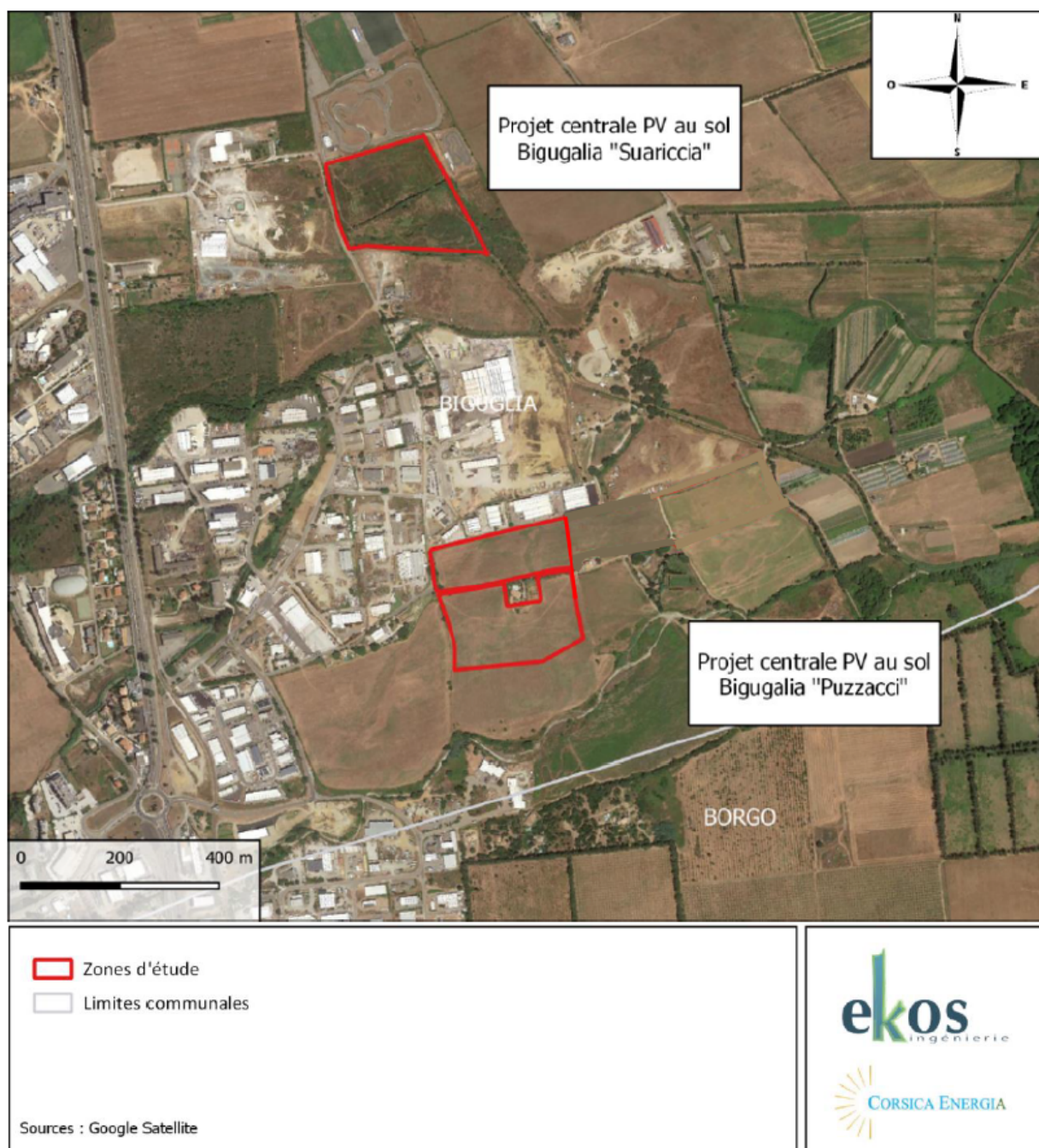


Figure 4. Localisation des deux projets d'installation de centrales photovoltaïques au sol de Corsica Energia sur la commune de Biguglia

Les deux projets, conçus en parallèle mais n'étant pas au même stade d'élaboration, pourront présenter des effets cumulés en phase travaux et en phase de fonctionnement. Le tableau suivant détaille ces effets cumulés de manière principalement qualitative.

Il est considéré ici que les deux projets peuvent être réalisés concomitamment, et donc que les phases travaux peuvent être réalisées en simultanée. Cette mutualisation des travaux dépendra de la date d'autorisation de réalisation des travaux (date de délivrance du permis de construire) et des tarifs à l'électricité appliqués.

Les deux projets d'installation de centrales photovoltaïques au sol sur la commune de Biguglia, à environ 500 m l'une de l'autre, présenteront les effets cumulés significatifs suivants :

- ✓ Effets cumulés indirects faibles en phase travaux sur le climat et la qualité de l'air, du fait des émissions de gaz à effet de serre en cas de simultanéité des travaux,
- ✓ Effets cumulés indirects positifs en phase de fonctionnement sur le climat, du fait du bilan de gaz à effet de serre positif pour la production d'énergie de l'île,
- ✓ Effets cumulés directs et indirects faibles sur le sol et le sous-sol vis-à-vis des risques pollution et de l'occupation des sols,
- ✓ Effets cumulés directs et indirects faibles sur les eaux souterraines du fait de l'implantation des panneaux dans le sol et du risque de pollution,
- ✓ Effets cumulés directs et indirects positifs sur les activités économiques, par l'activité économique créée par la réalisation d'un nouveau chantier, par la création d'une activité agricole pour l'entretien des parcs et par la participation à l'atteinte de l'autonomie énergétique de la Corse,
- ✓ Effets cumulés directs positifs sur l'agriculture, puisque les deux sites seront entretenus via un éco-pâturage et participeront au développement d'une exploitation agricole Jeune Agriculteur,
- ✓ Effets cumulés indirects faibles sur l'agriculture et la qualité de l'air, à cause des émissions de poussières en cas de simultanéité des travaux et en période de grands vents,
- ✓ Effets cumulés faibles en phase travaux sur les axes de transport et les réseaux, en cas de simultanéité des travaux, du fait de l'acheminement des matériaux et du raccordement,
- ✓ Effets cumulés directs faibles concernant les déchets produits en phase travaux,
- ✓ Effets cumulés faibles sur le paysage et le patrimoine, vis-à-vis des perceptions éloignées du chantiers et des parcs, et de la sensibilité archéologique.

Concernant le milieu naturel, les effets cumulés sont :

- ✓ Forts pour la Pie grièche à tête rousse des Baléares ;
- ✓ Assez forts pour la Cisticole des joncs ;
- ✓ Modérés pour la Vesce à gros fruits, la Decticelle corse, la couleuvre verte-et-jaune et le Verdier d'Europe corse ;
- ✓ Faibles pour la Rainette sarde, le Lézard sicilien des champs, l'ensemble des autres oiseaux présents sur les sites.

En résumé, les effets cumulés les plus significatifs concernent le sol, les eaux souterraines, l'agriculture et le paysage. Les effets cumulés négatifs relatifs à ces thématiques environnementales restent faibles en phase travaux et en phase fonctionnement au regard de la dimension des deux projets : au total 11 ha environ.

Les effets les plus marqués seront en cas de simultanéité des travaux sur les deux sites.

Les effets cumulés sur le milieu naturel ont été pris en compte dans le présent projet, et les mesures proposées permettent également de réduire les effets cumulés sur la biodiversité locale.

VI-SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET JUSTIFICATION DU PROJET

1. JUSTIFICATION DU PROJET

1.1. Contexte politique énergétique

Le projet de parc photovoltaïque de Biguglia Puzzacci est concerné par le secteur de l'industrie de l'énergie, secteur participant pour 10% aux émissions globales de CO₂ en France. Secteur en baisse pour ses émissions de CO₂, il s'agit de continuer à les réduire au fil du temps.

Le projet s'inscrit entièrement dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de Corse 2020-2028 en cours d'élaboration, approuvé par l'Assemblée de Corse en avril 2021. Il participera à répondre aux objectifs nationaux (et internationaux) d'augmentation de la capacité de production d'électricité renouvelable, et à développer l'autonomie énergétique de la Corse.

Le projet s'inscrit également dans les orientations et objectifs du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC), approuvé en octobre 2015. Il participera à répondre aux objectifs territoriaux d'augmentation de la capacité de production d'électricité renouvelable, dans l'objectif d'atteinte de l'autonomie énergétique d'ici à 2050.

1.2. Intérêt du mix énergétique

Le développement de l'énergie photovoltaïque entre dans le développement du mix énergétique français, et ici du territoire corse. Bien que l'énergie photovoltaïque à elle seule ne suffirait pas pour alimenter en électricité toute l'île puisqu'elle n'offre pas de solution de stockage durable de l'énergie pour le moment, elle offre une production d'énergie toute l'année, est corrélée aux besoins de renforcement ponctuels de l'approvisionnement en électricité et est peu émettrice de déchets.

Le projet de parc photovoltaïque de Biguglia Puzzacci répond donc à développer cette offre, qui présente de nombreux avantages pour le mix énergétique de la Corse en vue d'atteindre son autonomie énergétique.

1.3. Choix d'implantation du projet

Le projet de parc photovoltaïque de Biguglia Puzzacci remplit de nombreux critères techniques, économiques et réglementaires qui le rend éligible à son développement :

- ✓ Irradiation solaire intéressante,
- ✓ Topographie plane et accès aisé,
- ✓ Respect de la sensibilité des milieux naturels,
- ✓ Site éloigné des centres-villes et des bourgs peuplés,
- ✓ Absence de conflit d'usage,
- ✓ Possibilité de raccordement.

Le projet de parc photovoltaïque de Biguglia Puzzacci sera équipé de panneaux fixes afin de l'adapter au mieux à la morphologie du site et à la co-activité avec l'élevage d'ovins.

Le projet sera présenté à la Commission de Régulation de l'Energie et remplira le cahier des charges à venir.

Le projet est compatible avec la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal de Biguglia. Il se trouve en dehors des espaces remarquables du littoral.

Malgré une incompatibilité apparente du projet de développement de parc photovoltaïque sur Biguglia Puzzacci avec le PADDUC, l'installation du parc permettra de développer une exploitation

agricole Jeune Agriculteur qui utilisera les surfaces sollicitées en activité photovoltaïque pour développer une activité d'éco-pâturage d'ovins. En ce sens, le projet de parc photovoltaïque à Biguglia Puzzacci participera à développer une exploitation agricole Jeune Agriculteur et à contribuer à la dynamique agricole du territoire corse.

2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES

2.1. Variante 0 – absence de mise en œuvre du projet

En l'absence de mise en œuvre du projet, le site projet restera à usage de friche agricole, en l'absence d'autre projet connu sur ce site. Le site pourra rester entretenu par une fauche annuelle ou biannuelle.

Ainsi, en l'absence de mise en œuvre du projet, le site restera à faible valeur agricole. Cette variante n'a pas été retenue.

2.2. Variante 1 – Projet

La première variante du projet consistait à implanter des panneaux solaires au sol sur une surface de 5 ha. La surface choisie était en accord avec les propriétaires des terres.

La surface d'implantation des panneaux a ensuite été agrandie suite à un accord trouvé avec les propriétaires. Cette première surface d'implantation a été conservée.

Cette variante n'a pas été retenue. La surface du projet a donc augmenté par la suite

2.3. Variante 2 – surface augmentée sans intégration des enjeux écologiques

La deuxième variante du projet a consisté à augmenter le nombre de panneaux, suite à un accord du propriétaire terrien. La surface occupée par le projet est donc passée de 5 ha à 10 ha. Cette variante ne comprenait pas les mesures relatives aux enjeux écologiques vis-à-vis de l'avifaune (absence de haie). Les postes de transformation et de livraison étaient tous positionnés au nord-ouest du site. La puissance globale était de 8,67 MWc.

Cette variante n'a pas été retenue puisqu'intégrant pas les enjeux écologiques du secteur.

2.4. Variante 3 – variante surface diminuée intégrant les enjeux écologiques

L'implantation des panneaux ainsi que l'aménagement du projet ont été ensuite repensés en intégrant les enjeux écologiques : mise en place d'une haie de 4 m de largeur en limite ouest du site pour être favorable à la pie grièche et à l'insertion paysagère locale. Les locaux techniques ont été dispersés afin de réaliser deux ensembles de panneaux dépendant chacun d'un poste de transformation. Un seul poste de livraison est prévue pour les deux ensembles. Deux accès seront réalisés, un pour chacun des grands ensembles. L'emprise du projet a été revue, en accord avec les propriétaires, afin d'intégrer les enjeux écologiques, passant à une puissance de 7,40 MWc.

Cette variante 3 constitue la variante projet présentée dans le présent rapport.

VIII-AUTEURS, METHODES ET BIBLIOGRAPHIE

La présente étude d'impact a été assemblée et pour partie rédigée par le bureau d'études EKOS Ingénierie, bureau d'études ensemblier. Elle a nécessité la collaboration d'un bureau d'études spécialisé : Naturalia Environnement. Les différents intervenants sont présentés dans le tableau suivant.

Bureaux d'études	Nom des auteurs	Qualités	Qualifications	Rôle	Références dans le document
EKOS Ingénierie	Elodie MOREL	Responsable de pôle	Ingénieur environnement généraliste	Chef de projet / Relecteur	Assemblage et rédaction de l'ensemble de l'étude d'impact, excepté les chapitres cités par ailleurs Constitution du résumé non technique
	Claire RAVIART	Chargée d'études	Ingénieur environnement généraliste	Auteur	
Naturalia Environnement	Jordan GALLI	Chef de projet	Ecologue généraliste	Chef de projet	Volet naturel de l'étude d'impact Evaluation Natura 2000
	Romain BARTHELD	Chargé d'études Flore et Habitat naturel	Ecologue spécialiste des habitats méditerranéens et de la flore	Inventaires faunistiques et floristiques	
	Jonathan JAFFRÉ	Chargé d'études faune	Ecologue généraliste spécialiste ornithologue	Inventaires faunistiques et floristiques	
	Mathieu FAURE		Ecologue spécialiste des mammifères (dont chiroptères)	Inventaires de la faune mammalienne terrestre et semi-aquatique, inventaires chiroptérologiques	
	Cécile SERBOURCE	Chargée d'études hydro-pédologue	Master II « Hydrogéologie, Sols et Environnement »	Expertise pédologique, caractérisation des zones humides	
	Caroline AMBROSINI	Cartographe	Technicienne en SIG et Master en Expertise de la biodiversité	Cartographie	